



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil général
du
15 octobre 2010**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE
SEANCE PUBLIQUE DU 15 OCTOBRE 2010

-:-

L'an 2010, le vendredi 15 octobre à 9 heures 50, le Conseil général s'est réuni dans l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent Eblé, président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Claude AGISSON,
M. Léo AIELLO,
M. André AUBERT,
Mme Lydie AUTREUX,
M. Pierre BACQUE (jusqu'au rapport n° 2/04 inclus),
M. Jacques BALLOT,
M. Michel BENARD,
M. Gérard BERNHEIM,
M. André BERQUIER,
M. Jean-Pierre BONTOUX,
M. Jean CALVET,
M. Bertrand CAPARROY,
M. Bernard CORNEILLE,
Mme Monique DELESSARD,
M. Jean DEY,
M. Vincent ÉBLÉ,
M. Francis ELU,
M. Gérard EUDE,
M. Jean-Paul GARCIA,
M. Jean-Jacques HYEST,
M. Yves JAUNAUX (jusqu'au rapport n° 2/04 inclus),
M. Jacky LAPLACE,
M. Jean-Louis MOUTON,
M. Jean-François PARIGI (jusqu'au rapport n° 3/05 inclus),
Mme Michèle PELABERE,
M. François PERRUSSOT,
Mme Laurence PICARD,
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON,
Mme Danièle QUERCI,
M. Pierre RIGAULT,
M. Bernard RODIER,
M. Dominique SATIAT (jusqu'au rapport n° 3/03 inclus),
Mme Maud TALLET,
M. Didier TURBA,
M. Lionel WALKER

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre BACQUE à M. Dominique SATIAT (à compter du rapport n° 3/01 jusqu'au rapport n° 3/03 inclus),

M. Jean-Jacques BARBAUX à M. Jean-Paul GARCIA,
Mme Anne CHAIN-LARCHE à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON,

M. Nicolas FENART à Mme Laurence PICARD,

M. Christian FROT à M. Jean-Claude AGISSON,

M. Olivier MORIN à M. Jacques BALLOT,

Mme Paule NOURY à M. Bernard RODIER,

M. Jean-François ROBINET à M. Yves JAUNAUX (du rapport n° 1/01 jusqu'au rapport n° 2/04 inclus) et à M. Jean-Jacques HYEST (à compter du rapport n° 3/01),

M. Vincent TONI à M Pierre RIGAULT.

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUE (à compter du rapport n° 3/04),

M. Yves JAUNAUX (à compter du rapport n° 3/01),

M. Jean-François PARIGI (à compter du rapport n° 4/01),

M. Dominique SATIAT (à compter du rapport n° 3/04).

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, hormis la délibération n° 1/02 « Avis du Département sur le projet de modification des limites communales entre Nandy et Seine-et-Port » qui a été adoptée à la majorité (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

J'ai reçu les excuses de Paule Noury, Olivier Morin, Christian Frot, Vincent Toni et Gérard Eude qui est retenu en CDAC à la préfecture et devrait nous rejoindre dans la matinée.

2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres quelques documents :

- un guide écolo sur les espaces verts sans pesticides ;
- une plaquette concernant « Le chemin des roses » ;
- un nouveau guide de l'éco-conditionnalité des aides du conseil général de Seine-et-Marne ;
- un programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion 2010-2012 adopté en mai dernier ;
- une information relative aux marchés publics ;
- un dossier relatif au passage au tout numérique en Ile-de-France.

3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se réunira le 8 novembre 2010 à 10 heures 30.

La prochaine séance publique aura lieu le vendredi 26 novembre à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le lundi 22 novembre à partir de 10 heures 30 et la commission des finances le mercredi 24 novembre à 9 heures.

Vous avez sur vos pupitres le calendrier des assemblées délibérantes pour le premier trimestre 2011 pour anticiper votre disponibilité.

4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates de diverses manifestations pour vos agendas :

- samedi 16 octobre de 9 heures à 13 heures, treizième forum des associations patrimoniales aux archives départementales à Dammarie-les-Lys ; j'assurerai l'ouverture ;
- mercredi 20 octobre à 9 heures, assemblée générale de l'entente contre la rage à Melun ;
- mercredi 20 et jeudi 21 octobre toute la journée, congrès de l'AdF à Avignon pour les présidents et quelques membres de l'exécutif ; je m'y rendrai accompagné de Gérard Bernheim et de Didier Turba. Le thème sera le financement des allocations individuelles de solidarité.
- lundi 25 octobre à 15 heures nous signerons la charte portant engagement de la responsabilité des exploitants de débits de boissons avec d'autres partenaires dont les services de l'Etat, en préfecture ;
- lundi 25 octobre à 20 heures, seconde réunion sur les infrastructures de transports du Grand Paris à Chelles ;
- mercredi 3 novembre à 14 heures 30, les assises départementales de la santé à Pontault-Combault. Si le sujet n'est pas suffisant pour motiver votre déplacement, ce qui me surprendrait, je vous invite à venir pour découvrir le centre culturel des passerelles qui est magnifique.
- vendredi 5 novembre inauguration du nouveau collège reconstruit Gérard Philippe de Villeparisis ;
- samedi 6 novembre à 15 heures, vernissage de l'exposition « Histoire d'ici, mémoire d'ailleurs » sur les phénomènes d'immigration en Seine-et-Marne ; regard historique et sociologique au musée des pays de Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin ;
- samedi 6 novembre à 17 heures, nous lancerons le cycle A Tout doc avec notre médiathèque départementale à Claye-Souilly ;
- les 18 et 19 novembre, les rencontres départementales du patrimoine sur la thématique « Quelle reconversion pour notre patrimoine ? » à Dammarie-les-Lys aux archives ;
- le samedi 20 novembre, après-midi, remise des prix du concours des villes et villages fleuris à Noisiel ;

- le jeudi 25 novembre au collège Madeleine Renaud à Serris lancement de la distribution des gilets jaunes, « sécurité pour nos collégiens de sixième ».

5 NOUVELLE ARRIVANTE

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je veux vous présenter un nouvel agent depuis notre dernière séance, pour un poste d'encadrement. Il s'agit de Julia Carrer qui a été nommée le 1^{er} novembre en qualité de secrétaire générale de la direction générale adjointe des solidarités en remplacement d'Estelle Sicard. C'est en fait un changement d'affectation au sein de nos services. Julia Carrer était à la direction des ressources humaines. Elle est administratrice territoriale. Merci Julia d'avoir accepté cette nouvelle responsabilité. Nous avons testé en vraie grandeur les compétences de Julia depuis plusieurs mois. Elle a fait un stage dans nos services et nous l'avons gardée considérant qu'il s'agissait d'un bon élément. Elle était sur un poste important d'attente. Elle va maintenant intégrer une fonction très opérationnelle et importante au côté de Christine Boubet.

Nous avons 32 rapports et deux vœux pour cette séance qui n'est donc pas lourde. J'espère que nous parviendrons à la tenir dans la matinée. Je ne peux vous le promettre. Cela dépend de vous.

6 DEMARCHE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

M. LE PRESIDENT. Avant d'examiner les sujets de la séance, je souhaite vous faire part d'une démarche engagée récemment dont la presse s'est faite l'écho. Avec près de 60 présidents de conseils généraux, j'ai écrit au Premier ministre François Fillon pour qu'il prenne les dispositions nécessaires pour rétablir une compensation juste et pérenne des dépenses liées à la mise en œuvre par les conseils généraux des allocations nationales de solidarité, l'APA, le RSA et la PCH. Vous trouverez une copie de ce courrier sur vos pupitres.

Parallèlement, une proposition de loi, fruit d'un travail du Bureau de l'AdF, va être déposée sur le bureau des deux assemblées. Des rendez-vous ont été initiés par le président Lebreton avec les présidents des deux assemblées et des présidents de commissions, finances et affaires sociales.

Il est urgent de réformer le financement de ces trois allocations nationales de solidarité qui doit, à mon sens, relever intégralement du cadre national, alors qu'il pèse de plus en plus lourdement sur les budgets des départements. Cela a motivé le bureau de l'AdF pour cette démarche. La situation seine-et-marnaise m'a conduit à m'associer à celle-ci sans réserves.

Plus d'un tiers du budget consacré à ces trois allocations est pris en charge désormais directement par le contribuable seine-et-marnais mettant à mal un des éléments centraux de notre pacte social, le fonctionnement d'une solidarité nationale mutualisée sur l'ensemble du territoire. Cette part d'un tiers ne cesse de croître avec des budgets en forte hausse pour chaque allocation : +13 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie, +20 % pour le revenu de solidarité active, +32 % pour la prestation de compensation du handicap. Je vous donne rendez-vous pour l'examen de notre DM 2 en fin de séance qui nous réserve son lot de mauvaises nouvelles.

Qu'arrivera-t-il mes chers collègues, si demain notre département n'est plus en mesure de faire face à ses dépenses obligatoires ? En viendrait-on à décréter des RSA ou des PCH d'un montant différent pour les bénéficiaires seine-et-marnais, de ceux des Hauts-de-Seine par exemple ? Ce n'est ni souhaitable ni possible dans l'état actuel de notre réglementation.

En l'absence de réponse positive à cette proposition de loi, nous saisirons ensuite le Conseil constitutionnel en usant de la nouvelle procédure de question préalable de constitutionnalité sur le fondement de deux principes que nous estimons aujourd'hui méconnus : la libre administration des collectivités territoriales, leur autonomie financière.

Je le redis ici chers collègues, même si je sais la propension de certains parfois à nier des évidences, la question que je pose n'est pas politique mais comptable et budgétaire. C'est une question de justice et d'efficacité pour conduire nos politiques. Tout le monde y perdrait si les collectivités départementales étaient durablement empêchées d'agir et d'investir. Les premiers impactés seraient nos petites communes ainsi que notre tissu de PME-PMI et par voie de conséquence, l'emploi dans nos territoires.

7 PASSAGE DE LA SEINE-ET-MARNE A LA TNT

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues j'ai invité Louis de Broissia, président du GIP France Télénumérique à nous présenter le passage de la Seine-et-Marne à la télévision numérique avec Fayçal Daoudji. Le premier va s'installer à ma droite et le second à ma gauche.

Je salue Louis de Broissia qui n'est pas en terre inconnue. Il a exercé pendant de nombreuses années la belle responsabilité de président de conseil général dans le département de la Côte d'Or. Nous nous connaissons pour fréquenter les mêmes antiquaires dans les rues de Dijon, très belle ville.

Depuis plusieurs mois vous êtes à la tête de ce groupement d'intérêt public. Vous êtes assisté de Fayçal Daoudji qui est porte-parole de France Télénumérique et délégué pour l'Ile-de-France.

Le passage qui va s'opérer marque la fin d'une époque, celle de la télévision analogique. Doit-on la regretter ? Je ne le pense pas. C'est une avancée technologique incontournable qu'il convient de franchir de façon positive. D'ici 2011, toute la France sera passée au tout numérique.

La ville de Coulommiers et 9 autres communes de son agglomération ont fait le grand saut en février 2009. Demain toute la Seine-et-Marne sera concernée.

Parce que cette mutation suscite de la part de nos concitoyens et des élus des inquiétudes, parfois des fantasmes, j'ai jugé utile, cher Louis de Broissia, de vous inviter pour faire devant notre assemblée que vous connaissez bien, un exercice de pédagogie. Nous avons besoin d'être éclairés, sans doute rassurés mais certainement informés de l'ensemble des mesures mises en œuvre au bénéfice des territoires et des populations seine-et-marnaises. Je pense aux publics les plus fragiles dans une situation particulière en regard de ce saut technologique.

Vous avez indiqué que la mise à disposition des zones de couverture définitives aurait lieu six mois avant l'extinction du signal analogique en Ile-de-France, prévu le 8 mars prochain. La configuration francilienne, l'étendue de son territoire rendent incertaine la bascule à cette date, en raison du nombre important d'émetteurs concernés dans notre région mais aussi dans les régions frontalières. Des franges du département ont déjà basculé parce que leurs antennes sont orientées vers des émetteurs analogiques de régions voisines.

Qu'en sera-t-il de ce grand saut le 8 mars prochain ? Je ne doute pas cher Louis que votre intervention ainsi que celle de Fayçal Daoudji permettront aux élus locaux que nous sommes et à nos services présents d'être totalement informés.

Cher Louis, je vous donne la parole.

M. LOUIS DE BROISSIA, *président du GIP France Télénumérique*. Je vous remercie de nous recevoir.

Fayçal Daoudji délégué régional d'Ile-de-France a été le porte-parole du groupement. Il connaît bien la loi audiovisuelle. Il est accompagné d'Alizé Buisson qui est son assistante. Je n'oublie pas Jean-Marie Lesueur qui est son délégué technique régional. Il y a aussi Amide Regragui, chargé des relations institutionnelles pour l'ensemble de la France et Jean-Yves le Thomas qui sera délégué régional en Corse.

J'ai été nommé il y a un an, président du GIP France Télénumérique, créé par une loi de 2007. Il est composé pour 50 % de représentants de l'Etat ainsi que financièrement, et des chaînes historiques. Il a été créé pour accompagner les Français dans le passage à la télévision numérique.

Nous devons appliquer la loi du 7 mars 2007 qui organise la fin de l'analogique et l'arrivée du tout numérique. Ainsi que la loi de décembre 2009 à laquelle votre président a certainement prêté attention. Elle est d'initiative sénatoriale, pour lutter contre la fracture numérique. Elle nous donne des moyens importants.

Pourquoi la France passe-t-elle à la télévision numérique comme tous les pays du monde, 100 sur 192 ? Les 27 pays d'Europe passent à la télévision numérique ainsi que la Suisse. Le mode de diffusion analogique est obsolète. La télévision numérique permet la convergence, le dialogue entre Internet et la télévision. Elle permet un nombre de chaînes beaucoup plus important. L'analogique a mis 50 ans pour arriver médiocrement dans les foyers français. France 2 a le meilleur taux de couverture avec 95 %. M 6 ne couvre qu'à 85 %.

La Côte d'Or est très mal couverte. Je suis l'adjoint au maire d'un village de 129 habitants, président de la communauté de communes de 8 600 habitants. Je suis conseiller général et premier vice-président du conseil général de la Côte d'Or. Dans mon village il n'y avait que trois chaînes,

TF 1, France 2 et France 3 Champagne-Ardenne... très commode pour le président du conseil général que j'étais. Certains m'ont dit que je ne perdais rien... (*Sourires.*)

La France organise son passage au numérique en sept ans. Dans l'Outre-mer il faudra un an.

Les deux lois organisent l'arrêt de l'analogique en confiant à deux opérateurs le soin du passage : le conseil supérieur de l'audiovisuel et le groupement d'intérêt public. Le CSA demeurera. Le GIP s'arrêtera dès qu'il aura achevé sa mission.

Nous sommes chargés d'organiser le passage de 100 % des Français. Il n'y aura pas de zone blanche pour la TNT car il n'y pas que le numérique terrestre. On compte 3 500 émetteurs ; certains ne couvrent que 15 ou 20 foyers. La parabole permet de recevoir facilement.

Le CSA a la charge du calendrier approuvé dans un schéma arrêté par le Premier ministre, et les modalités du passage, la manière dont les diffuseurs organisent le passage. On en compte trois principaux : TDF que tout le monde connaît, autrefois le seul et deux autres concurrents. Il y a un petit quatrième.

Les chaînes s'organisent pour monter sur les émetteurs. Je ne suis pas technicien. Il y en a ici qui pourront vous répondre.

Le CSA a organisé un passage en temps extrêmement programmé et qui accélère. C'est comme une voiture. On a commencé à Coulommiers. Is-sur-Tille était également candidate. Elle n'a pas été retenue malgré sa grande notoriété chez les cruciverbistes... (*Sourires.*)

On a commencé aussi à Kaysersberg en Alsace où on a fait une expérience très intéressante. La commune étant classée, le maire était extrêmement exigeant pour les paraboles. Il a demandé quelles soient toutes peintes comme la couleur du support derrière pour qu'on ne les voie pas.

Le CSA a organisé un passage dans un demi-département, la Manche, le 18 novembre 2009. Le 2 février on a passé l'Alsace, la Basse-Normandie le 9 mars, les pays de Loire le 18 mai, la Bretagne le 8 juin, puis la Champagne-Ardenne et la Lorraine qui vous concernent car les ondes n'ont pas de frontière administrative. Le 19 octobre ce sera la région Centre et Poitou-Charente et vous serez impactés. Le 16 novembre ce sera la Bourgogne et la Franche-Comté et vous serez également impactés. Je suis heureux de voir qu'il y a des relations entre la Bourgogne et la Seine-et-Marne. (*Sourires.*)

La loi a fixé le 30 novembre 2011 pour la fin de l'analogique pour des raisons nationales et internationales.

Le 1^{er} février 2011 nous passerons trois régions au numérique, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et la Haute-Normandie. L'Ile-de-France changera le 8 mars 2011. On doit organiser avec la ville de Paris, la nuit du numérique au pied de la Tour Eiffel, symbole de la télévision en France.

Aujourd'hui 22 % des Français sont passés au numérique. A la fin de l'année ce sera à peu près le tiers. A la fin du premier trimestre 2011, ce sera les deux-tiers. Il nous restera la Corse en mai et les régions de montagne dont la couverture est médiocre.

Notre mission c'est que 100 % des Français doivent accéder à la télévision numérique par un mode ou un autre. Nous devons anticiper en rencontrant les élus le plus tôt possible. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Avant-hier j'étais devant le conseil général de l'Eure et les maires. On n'est pas en retard... Sans jeu de mots... (*Sourires.*)

Nous utilisons les relais d'opinion que sont les maires et les conseils généraux. Nous formons les personnes qui vont nous assister. Nous accompagnons les plus fragiles. Nous payons pour ceux qui ne peuvent pas payer. Enfin nous suivons le passage.

Je remercie la Seine-et-Marne exemplaire et notre collègue Laurence Picard qui connaît bien la question. Je salue aussi le vice-président Bertrand Caparroy qui a suivi de très près notre démarche.

Je souhaite vous donner quelques informations pratiques.

L'Etat a donné les moyens au GIP sans solliciter les conseils généraux. Il existe un dispositif d'aide en trois temps.

Pour tous les foyers ne payant pas la redevance, nous remboursons sur facture 25 euros pour l'adaptateur même si a été achetée une télévision avec la TNT intégrée. Nous remboursons aussi le remplacement de l'antenne si elle est défectueuse ou son repositionnement, 120 euros. Ce sont des prix de moyenne gamme.

Pour les personnes résidant dans des zones non-couvertes par la TNT mais qui l'étaient auparavant, nous remboursons 250 euros d'équipement parabole sans conditions de ressources. La seule justification c'est la facture du professionnel et le certificat de résidence principale.

Nous sommes chargés d'accompagner les Français dans leur résidence principale pour un poste. Pour les autres postes, nous assurons la continuité du service public de la télévision. C'est une notion légale qui n'existait pas et qui n'a pas été souvent appliquée dans les lois de la République.

Nous avons un mode d'accompagnement du public le plus fragile. Nous allons à domicile sur demande des personnes âgées de plus de 70 ans, handicapées. Nous ne forçons pas la porte. Nous leur expliquons le mécanisme du passage. Nous assurons cela avec des postiers ou des étudiants.

Les Français ne sont pas encore habitués au paysage numérique. Le paysage analogique était figé. Il y a eu 3, 4 puis 5 chaînes. Le paysage numérique explose.

Combien existe-t-il de chaînes dans le monde aujourd'hui ? 24 000... Le numérique crée des chaînes. La Seine-et-Marne peut recevoir 23 chaînes, les 19 de la télévision publique plus les chaînes locales. Dans trois ans, 30 chaînes seront accessibles en Seine-et-Marne.

Les élus locaux ont demandé une libération des ondes pour Internet troisième et quatrième génération. Nous ne pouvons libérer les ondes avec l'analogique qui est figé. Nous ne pouvons le faire qu'avec le numérique qui permettra aussi la télévision haute définition, la télévision en trois D, la télévision mobile personnelle, la radio numérique de terre. Le passage à la télévision numérique n'est pas technologique mais de société.

La télévision numérique se reçoit par tous les modes, le câble, l'ADSL, la parabole, l'antenne râteau. Quel que soit le mode, l'offre de télévision publique et privée doit être gratuite. C'est ce que nous devons mettre en place.

Parfois il existe des difficultés de passage. Je répondrai à vos questions.

Si le président le permet, je cesse de parler pour que Fayçal puisse s'exprimer.

M. FAYCAL DAOUDJI, *porte-parole de France Télénumérique et délégué pour l'Ile-de-France*. Monsieur le président, monsieur le vice-président, cher Bertrand Caparroy, mesdames et messieurs les conseillers généraux, je suis ravi de revenir en Seine-et-Marne où nous avons commencé en 2009. Elle sera le fil rouge du passage au tout numérique en Ile-de-France. On va continuer en octobre, en novembre, en février et avec le bouquet final de la Tour Eiffel le 8 mars prochain.

Cette carte vous montre les émetteurs de la couverture terrestre. C'est le CSA qui la définit sur la base des contraintes techniques et des obligations légales. Cela a été défini une première fois en mars 2007 et considérablement amélioré pour qu'il n'y ait pas de disparité territoriale entre les grosses agglomérations et les territoires ruraux. La TNT qui part des émetteurs et qui va vers les antennes râteaux sera meilleure. Elle sera définie et présentée par le conseil supérieur au mois de décembre dans le cadre d'une commission qui se passera ici, en préfecture. Il y aura un gain de couverture de la TNT par rapport à l'analogique.

En Seine-et-Marne, dans certains cantons et communes, pour des raisons historiques, des personnes regardent la télévision par antenne râteau orientée vers un émetteur d'une région voisine. Dès le 28 septembre dernier, trois cantons étaient potentiellement concernés par la région Champagne-Ardenne. Ca va continuer avec les régions Centre, de Bourgogne et de Picardie. Notre devoir c'est d'anticiper cela même si ça ne concerne que dix foyers. Pour cela les conseillers généraux doivent être bien informés en amont, les maires doivent avoir des documents prêts à l'emploi. Si la situation est trop complexe, on propose à tous les maires de tenir des réunions publiques pour que vous ne soyez pas en première ligne et pour apporter à l'ensemble de la population une information publique et non-commerciale. Nous devons faire preuve de pédagogie avec les gens. Il est important comme chez le médecin de poser les questions pour donner les meilleures réponses.

La couverture a été une inquiétude pour des conseillers généraux. Elle sera améliorée pour arriver à 100 %. Ca peut ressembler à un slogan publicitaire, ça ne l'est pas. La télévision numérique viendra par l'antenne râteau et le complément se fera par le satellite sans abonnement – j'insiste très lourdement sur le sans abonnement – pour qu'il n'y ait pas de disparité.

Il y a des aides sous conditions de ressources pour éviter la discrimination par l'argent. Un adaptateur même à 20 euros, pour des personnes qui ont une pension de réversion de 600 euros, c'est important.

Il y a aussi des aides selon des critères territoriaux. C'est la première fois que ceux qui sont mal couverts pourront passer par le satellite pour atteindre les 100 %.

Nous voulons construire avec vous une coproduction de l'information pour que tout le monde connaisse les possibilités. Seulement un foyer sur cinq en Ile-de-France a connaissance des aides financières auxquelles il a droit et du dispositif d'accompagnement humain. On a besoin de vous pour

diffuser l'information publique et non commerciale. Les aides financières sont payées à 100 % par l'Etat. L'information se fera avec des guides et des tournées en Seine-et-Marne, des camionnettes. Nous avons écrit aux maires pour pouvoir venir dans les communes. Le numéro de téléphone national permet de ne pas bloquer les standards des mairies quand il y a des questions. Il faut l'utiliser. C'est le prix d'un appel local.

Louis de Broissia a parlé de l'accompagnement humain, notion très importante. On peut se faire plaisir à bon compte et parler de nouvelle technologie mais la TNT n'est pas une prouesse technique. Elle a été lancée sur la Tour Eiffel en 2005. Ce n'est pas compliqué pour les nouvelles générations. On a donc demandé aux jeunes d'expliquer aux personnes âgées qui pourraient être perturbées par les conditions technologiques. A Coulommiers on a réussi à faire se manifester cette solidarité intergénérationnelle qui n'est pas d'argent mais d'attention.

On a une proposition à vous faire monsieur le président. A partir du mois de décembre on aura un certain nombre de formateurs gratuits pour former les agents d'accueil et les encadrements des unités d'action sociale et des maisons des personnes handicapées. Il y aurait ainsi une vigilance et une solidarité de proximité, une solidarité d'attention. Cela a été une réussite à Coulommiers et une réalité dans les six premières régions notamment en pays de Loire. On aimerait montrer qu'en Seine-et-Marne on connaît ses voisins.

M. LE PRESIDENT. Laurence Picard va évoquer la situation particulière de Coulommiers.

Mme PICARD. Je n'ai pas de question à poser puisque pour nous c'est réglé.

Nous sommes fiers d'avoir été un site expérimental et de la qualité de l'accompagnement. Fayçal Daoudji, vous l'avez compris, est très pédagogue. Toute son équipe nous a très bien aidés. Ce n'était pas évident. Il y avait beaucoup d'enthousiasme chez certains et chez d'autres beaucoup d'inquiétude. Il a fallu beaucoup de réunions publiques pour évacuer toutes les angoisses. Les élus ont été très bien soutenus. Ils n'étaient pas en première ligne mais informés au bon moment de ce qu'il était opportun de faire et de dire. On a pu travailler sur la solidarité entre générations car c'était le problème qui cristallisait toutes les inquiétudes des élus. On a demandé aux jeunes d'intervenir auprès des anciens et des personnes handicapées pour leur expliquer très simplement comment ça allait se passer et régler leur téléviseur. Je vois que le dispositif a fait école et que vous continuez à vous en servir ce qui est très bien.

On a eu la chance d'être les premiers donc on a été très bien soutenus. Est-ce reproductible dans toutes les communes à ce point ? Je le souhaite. J'ai rencontré Mme le maire de Chalaud-la-Grande. Quand on a besoin des services de France Télénumérique, on a très rapidement une réponse. Je le vis encore aujourd'hui à Coulommiers. Quand on a un problème, la réactivité est étonnante et très satisfaisante. Je souhaite que ça se passe ainsi pour tous.

Dix communes se sont regroupées pour porter ce projet et ce n'était pas simple. On allait de 300 habitants à 14 700. Tout le monde a été traité de la même façon. Tous les élus ont été impliqués et tous les services, les maisons départementales des solidarités, les CCAS, les bailleurs sociaux, les gardiens d'immeubles, les associations de personnes âgées. Le résultat a été très positif.

M. LOUIS DE BROISSIA, *président du GIP France Télénumérique*. Je vous remercie pour ce témoignage. Fayçal est en première ligne depuis le début.

C'est devenu un esprit de système chez nous. Mais chacun fait à son idée. Le conseil régional Pays de Loire a décidé d'impliquer tous les lycéens et apprentis. Nous mobilisons les conseils généraux pour les maisons de retraite. Nous avons été voir à Strasbourg une maison de retraite avec des ministres et c'était bien fait. Avec un autre ministre, nous avons été voir un handicapé qui avait fièrement fait lui-même son branchement avec sa vieille télévision.

Quand j'irai voir M. le préfet tout à l'heure, je lui parlerai des prisons. La continuité du service public doit exister là aussi. Je lui parlerai aussi des hôpitaux.

Nous sommes presque passés de la solidarité intergénérationnelle à la coproduction et à la continuité territoriale.

C'est la première fois que l'on dit en deux ans aux Français qu'ils doivent tous passer au même stade. La télévision analogique a demandé 50 ans. Pour la téléphonie mobile nous avons dû faire de gros efforts. Pour le haut débit... la discussion est encore ouverte. On va arriver à 99,90 ou 99,95 % sinon nous payons la parabole car des émetteurs se brouillent entre eux. Les antennes râteaux ne sont pas très belles alors que les paraboles peuvent être rectangulaires, transparentes, peintes. Les paraboles d'autrefois n'étaient pas belles.

L'année dernière, députés et sénateurs ont voté à l'unanimité la loi de lutte contre la fracture numérique qui nous a rendu par rapport à Coulommiers un immense service. Elle a rendu obligatoire pour le CSA une couverture de chaque département. En 2007 nous avons exigé 95 % de la population mais on n'avait pas de barème départemental. Le CSA avait pris comme barème dans chaque département, pas moins de 91 % de terrestre. C'est dans la loi. Quand on met une barrière on est obligé d'aller au-dessus, comme dans le saut en hauteur. La couverture est plutôt maintenant de 96, 97 ou 98 % alors que l'analogique avait une très mauvaise couverture.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Bertrand Caparroy.

M. CAPARROY. Je veux souligner la qualité de la coopération qui s'est établie entre le département et le GIP. Ça fait de longs mois que nous avons des contacts pour débroussailler le terrain, donner notre point de vue et des conseils. Je souligne la réactivité des services. Il nous est déjà arrivé de nous retrouver sur le terrain comme Chalautre-la-Grande. C'est un sujet susceptible de déplacer des foules.

Le basculement des premières régions limitrophes de la Seine-et-Marne ne semble pas avoir posé de problème. Je n'ai pas eu de remonté de foyer devant un écran noir.

Nous souhaitons poursuivre la coopération et apporter notre pierre à l'édifice de la TNT.

M. LOUIS DE BROISSIA, *président du GIP France Télénumérique*. Nous avons anticipé commune par commune dans certains cas. Les lettres de remerciements dans ma vie d'élu, je n'en ai pas beaucoup reçu. J'ai reçu une lettre de Mme Isabelle Gaumont, maire de Chalautre-la-Grande, nous remerciant de l'accompagnement pour le passage. Je la garde précieusement. On en aura d'autres.

Quand on est sur le satellite, l'ADSL ou le câble on est indépendant. Si on est dépendant de l'analogique par l'antenne râteau et qu'on n'a pas mis son adaptateur, un bandeau apparaît sur l'écran trois mois avant le changement. Le bandeau est le juge de paix. Le GIP a payé les incrustateurs qui sont extrêmement efficaces.

M. LE PRESIDENT. Le territoire qui a déjà basculé c'est Rebais et La Ferté-Gaucher le 28 septembre. On va avoir dans quelques jours le secteur de Jean-Jacques Hyst, Château-Landon et La Chapelle-la-Reine pour Pierre Bacqué le 19 octobre. La partie la plus importante sera le provinois-Bassée-Montois le 16 novembre prochain.

Vous avez parlé Louis d'un émetteur vous donnant les informations régionales de la région voisine. Aura-t-on le même type de difficulté pour les émetteurs voisins avec le numérique ? Ceux qui ont la parabole auront-ils accès à des informations régionales ou auront-ils une chaîne spécifique nationale identique pour l'ensemble du territoire ?

M. LOUIS DE BROISSIA, *président du GIP France Télénumérique*. Pour le satellite, la loi a prévu que toutes les chaînes régionales sont sur le bouquet satellitaire gratuit. Des régions ont prévu une double couverture mais je ne suis pas certain que ce soit le cas pour tous.

M. FAYCAL DAOUDJI, *porte-parole de France Télénumérique et délégué pour l'Ile-de-France*. S'agissant de France 3 quand on regarde la télévision par antenne râteau, ça ne change strictement rien, ni en bien, ni en mal. L'antenne râteau est orientée vers un émetteur qui envoie le signal de France 3 local. Du côté de Château-Landon des personnes regardent France 3 Val Touraine ou Orléans et avec le râteau ça ne change pas grand-chose.

Les personnes qui passent en satellite ont toutes les déclinaisons de France 3.

A Coulommiers on a la chance d'avoir 6 chaînes gratuites venant directement du passage au tout numérique. On compte 19 chaînes au niveau national et les 6 chaînes spécifiques sans parler des déclinaisons régionales de France 3.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Jacques Hyst.

M. HYEST. Je salue mon ami Louis avec plaisir.

Le 19 octobre c'est Château-Landon. On était tellement mal desservi dans la vallée du Loing en analogique que beaucoup sont déjà passés au satellite. Avec les râteaux ça risque de ne pas passer donc vous remboursez la valeur moyenne d'une parabole.

On n'a pas l'Ile-de-France ce qui nous ouvre sur d'autres régions et d'autres expériences. C'est très sympathique. On est soit sur la Bourgogne soit sur le Centre.

Il faut associer au processus les installateurs. Bien souvent quand la télévision ne fonctionne pas, on ne va pas voir le maire. J'espère que certains n'en profitent pas pour faire des opérations commerciales. Je ne parle pas des grandes surfaces qui ne rendent pas les services qu'on peut en attendre.

M. LOUIS DE BROISSIA, *président du GIP France Télénumérique*. Je suis heureux de saluer Jean-Jacques et je le remercie pour son intervention. Je souhaite qu'il reste attaché à la région Bourgogne...

M. HYEST. A tous points de vue, je suis attaché à la région Bourgogne. Ne serait-ce que pour ses productions...

M. LOUIS DE BROISSIA, *président du GIP France Télénumérique*. La région Centre a aussi des produits de qualité.

Nous avons des relations avec les antennistes, les revendeurs etc. établies au sein d'une charte. Nous leur avons fait signer ainsi que tous les professionnels de la grande distribution, tous ; Leclerc y compris pour la première fois. Il s'agit de respecter les normes. En Outre-mer ça ne sera pas la même norme car elle aura tout de suite la haute définition et la norme NP 4. Il n'est pas sûr en Outre-mer que nous ayons encore tous les agréments des distributeurs qui ont envie de refiler du vieux matériel.

La charte comprend cinq points dont s'engager à faire un diagnostic sincère de l'installation. Il n'est pas nécessaire de changer de téléviseur sauf s'il est d'avant 1981 car il n'a pas de prise péritel. De 1981 à mars 2008 il a besoin d'un adaptateur. Après 2008 les téléviseurs ont la TNT intégrée. Sur notre site « Tous au numérique.fr » vous avez la liste des professionnels agréés.

Le CSA donne à chaque administré à son domicile, la manière dont il sera couvert. Comme l'a dit Fayçal Daoudji tout à l'heure, ce n'est pas la couverture définitive. Si aujourd'hui vous tapez « 1 rue du Lavoir, Blagny-sur-Vingeanne » ma commune de Côte d'Or, c'est l'adresse de Mme le maire et vous avez sa couverture. Le n° 4 de la même rue peut ne pas être couvert. C'est une question d'orientation.

Tout ne va pas toujours très bien. Un des problèmes concerne les immeubles collectifs. A Coulommiers ça s'est bien passé parce qu'on était au stade expérimental. Maintenant qu'on est au stade définitif, il faut que chaque immeuble collectif vérifie son antenne. La loi fait obligation aux syndicats de l'inscrire à l'ordre du jour du conseil syndical qui peut refuser. C'est le cas dans mon immeuble à Dijon où j'ai un appartement. Le filtre de mon antenne collective ne sera pas adapté à la puissance du numérique.

Lorsqu'il y a coexistence entre analogique et numérique, l'analogique demande beaucoup de place sur les ondes, quasiment six fois plus. Tant que vous avez l'analogique, le numérique est à faible puissance. Lorsque l'analogique s'arrête à minuit, on allume les émetteurs principaux vers quatre heures. Il y a une nuit tranquille dont il faut profiter. Les émetteurs secondaires sont allumés dans la journée. Il y a un temps de réglage. Notre problème c'est de mobiliser dans vos communes tous les immeubles collectifs. Pour les immeubles sociaux, il n'y a pas de souci. Mais à Nancy, trois jours avant le changement, 252 immeubles n'avaient pas été traités par l'opérateur du câble. A Nantes 1 526 copropriétés n'avaient pas réagi. On a demandé des rendez-vous mais ce n'est pas nous qui monterons sur les toits. Je vous sensibilise au fait que les immeubles collectifs doivent être traités collectivement. J'enfoncé une porte ouverte mais c'est un point assez complexe.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres questions ? ...

Je remercie nos interlocuteurs de leur disponibilité. Nos services restent en contact étroit avec eux. On va s'efforcer d'accompagner au mieux cette évolution technologique en diffusant les bonnes informations et en alertant nos concitoyens sur la vigilance nécessaire pour cette question.

8 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-06

M. LE PRESIDENT. Léo Aiello, rapporteur de la commission technique ne m'en voudra pas si je lui prends la vedette. J'ai pensé utile de vous présenter les éléments qui ont permis au groupe technique d'appui de la candidature, autour des professionnels de l'aménagement, l'EPAMARNE et l'EPAFRANCE, de travailler. Ces images vont vous permettre d'avoir la meilleure connaissance possible des contenus techniques.

Cette candidature seine-et-marnaise pour accueillir le tournoi de Roland Garros est d'abord celle de tout un territoire, la commune de Bailly-Romainvilliers, l'agglomération nouvelle du val d'Europe, la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, le département de Seine-et-Marne avec de nombreux partenaires extra territoriaux comme la chambre de commerce et d'industrie, beaucoup d'acteurs publics et privés.

Nous offrons à la fédération française de tennis l'opportunité d'un véritable saut qualitatif pour s'inscrire dans le tennis du XXI^e siècle. Pour cela le site proposé offre un certain nombre d'avantages incomparables que je crois important de rappeler.

La superficie serait de deux fois 15 hectares et même 35 hectares, immédiatement disponibles, la propriété de l'établissement public d'aménagement étant totalement sécurisée au plan juridique puisque ces terrains font l'objet d'un projet d'intérêt général. Le site est relié à la capitale et aux aéroports internationaux par le RER, le TGV, les autoroutes A 4 et A 104. La fédération française de tennis pourra en être propriétaire ce qui lui évitera de payer un loyer et lui procurera des recettes nouvelles grâce aux redevances sur les futurs établissements, hôtels, espaces de restauration, centres de remise en forme.

Le site est situé à proximité immédiate d'une des plus importantes offres hôtelières d'Europe mais aussi d'un certain nombre de pôles d'attractivité comme le centre commercial val d'Europe et son extension la vallée shopping extrêmement prisés par une clientèle internationale active, ou le futur Village nature.

Le site s'inscrit dans un environnement naturel et patrimonial d'une très grande qualité en adéquation avec les valeurs du tennis français. Il est pleinement inscrit dans l'avenir puisque Marne-la-Vallée est le siège du pôle de compétitivité Advancity sur les questions de ville et de mobilité durable. Il n'est pas en devenir mais dans un ensemble déjà en très fort développement. Il dispose de façon opérationnelle de toutes les facilités d'accessibilité, de mobilité et de services.

Vous voyez sur le document projeté le site envisagé, adossé à l'autoroute de l'Est. Au fond vous avez le ranch David Crockett, base du futur développement du pôle Village nature. Vous avez au premier plan les bâtiments de l'ancien château médiéval de Bailly-Romainvilliers, très fortement revisité au XIX^e siècle avec un donjon néo-romantique. Dans le centre de l'image vous avez une petite église publique. Le site proposé à la fédération est un campus sportif dont une partie reste dans la propriété publique. L'église est communale. Il n'est pas question de la céder.

L'ensemble devrait se diviser. D'un côté les stades clos pour une bonne gestion des flux publics payants au moment du tournoi. De l'autre des espaces en libre accès, utilisés toute l'année pour des dynamiques de proximité.

Ces images sont théoriques. Il appartiendrait à la fédération de choisir son maître d'œuvre qui dessinerait les bâtiments. Mais ça permet d'accréditer l'idée de la faisabilité d'un projet.

Nous avons testé la réceptivité du site. Celui de Paris couvre 8 hectares. Il est envisagé de l'étendre à 12 ou 14 hectares mais pas au-delà. Nous en proposons 35. Les extensions parisiennes se heurtent à des difficultés liées à l'affectation des serres d'Auteuil avec des bâtiments protégés. Le site du stade Hébert est éloigné. Il accueille des activités sportives scolaires. Le conseil d'arrondissement du XVI^e a voté à l'unanimité une motion s'opposant à la délocalisation de ces activités.

Le président Gachassin a déclaré à la presse que le dossier parisien était prêt. Mais sera-t-il retenu par la fédération ? Rien ne l'indique. La ville de Paris doit délibérer le 15 décembre sur ce sujet pour acter les éléments de son dossier de candidature. Je ne crois pas que la fédération a choisi Paris comme certains le pensent.

Les investissements à Paris seraient de 200 M€, trois fois plus chez nous. Mais l'économie générale du tournoi serait différente. A Paris le site est concédé, il y a donc des redevances à payer. Chez nous ce serait une acquisition en toute propriété, la différence est sensible. La fédération pourrait accueillir sur le site des investisseurs privés ; des hôtels, des restaurants, des centres de remise en

forme, une clinique du sport, qui contribueraient à l'amortissement du projet en payant des redevances annuelles.

C'est un modèle économique différent pour les coûts d'installation mais aussi le déroulé du tournoi. La billetterie serait plus rémunératrice avec plus de places. Les droits télévisés seraient sensiblement augmentés. L'avantage de notre site c'est qu'il permet la construction d'au-moins deux stades couverts, le central et un autre qui pourraient accueillir d'autres manifestations culturelles. Il pourrait y avoir des matchs en soirée après 20 heures 30, à un moment où les droits télévisés pour les fuseaux horaires de toute l'Europe occidentale sont infiniment plus rémunérateurs. Le prime time est payé beaucoup plus cher par les télévisions que la matinée ou l'après-midi.

Il y a une autre recette importante, les relations publiques avec la location de box sur les courts de tennis et l'accueil de personnes qui viennent à la journée, invitées par des partenaires privés, des entreprises. Compte tenu de la localisation à la porte d'Auteuil, une bonne partie du public vient de l'ouest parisien. Des cadres de la Défense descendent de leur tour le midi, déjeunent dans les restaurants du site pendant le tournoi, regardent un peu de tennis ou pas du tout et retournent à leur bureau à 15 ou 16 heures pour une réunion. Des décideurs de la fédération estiment que notre localisation risque d'être un handicap pour cette clientèle. On ne peut le nier. Mais elle peut trouver une autre clientèle qui resterait plus longtemps, une journée ou plusieurs. Elle pourrait venir de Lille par le train, de Bruxelles, de Londres, de Lyon, par la gare de Marne-la-Vallée. Elle pourrait venir également en avion de toute l'Europe puisque la gare de Chessy TGV est à 8 minutes de Roissy Charles de Gaulle.

Aujourd'hui les recettes de relations publiques c'est 30 %. Demain ça sera peut-être un peu moins mais il y aura plus pour les autres recettes.

La décision dépend de la fédération française de tennis. Il n'est pas certain que notre candidature sera retenue. Cela reste ouvert. Paris présente évidemment des atouts d'image et de stabilité de la localisation qui pourraient rassurer certains décideurs. Il n'y a pas de décision publique dans cette affaire, contrairement à d'autres projets d'investissement comme le Grand State ou le circuit de Formule 1. La décision se prendra d'abord au comité directeur puis à l'assemblée générale en février.

Léo Aiello veux-tu ajouter quelque chose ?

M. AIÉLLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Vous avez présenté l'ensemble du dossier monsieur le président. Nous l'avons étudié en commission pour la dernière séance.

L'avis est favorable.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Laurence Picard.

Mme PICARD. J'ai l'impression qu'on a déjà pris position pour soutenir ce projet à la dernière séance. Le passer à toutes les séances va-t-il changer quelque chose pour la décision finale ?

M. LE PRESIDENT. Un peu de buzz n'est pas mauvais...

Mme PICARD. Nous ne sommes que 43.

M. LE PRESIDENT. La dernière fois notre décision c'était d'apporter notre contribution financière à hauteur de 50 000 € à l'établissement public d'aménagement pour qu'il construise cette candidature. Là c'est une motion de soutien à la candidature. Effectivement, ça fait durer le plaisir et permet des échos. Gonesse a beaucoup communiqué. C'est à la base de toute pédagogie nous dit Pierre Bacqué.

La parole est à Jean Dey.

M. DEY. Nous avons sur notre bureau un guide de l'éco conditionnalité de nos aides. Lorsque nous accordons notre soutien à la construction de la plus petite salle des fêtes, dans le plus petit village de Seine-et-Marne, nous demandons qu'elle respecte un cahier des charges conforme aux orientations politiques que nous avons prises de mise en œuvre du développement durable dans le cadre de notre Agenda 21, de notre plan climat et dans celui plus global du projet de territoire qui nous oriente vers un certain nombre de choix pour l'avenir de notre département.

Je déplore qu'il n'y ait pas la moindre ligne dans cette motion concernant cette exigence. Ces réalisations ne doivent pas se faire n'importe comment. Elles doivent s'inclure dans notre vision du projet de territoire. Il ne faut pas donner un chèque en blanc pour que l'on fasse chez nous n'importe quoi, n'importe comment. Nous avons des principes, une démarche. Je déplore qu'il n'y soit pas fait allusion.

M. LE PRESIDENT. Tu mentionnes la nécessaire cohérence de notre démarche par rapport à nos valeurs affirmées dans nos politiques publiques. On ne peut être en contradiction avec ce que tu rappelles. Je suis d'accord.

Les terrains proposés sont à l'intérieur de l'agglomération nouvelle du val d'Europe. Ils sont couverts par la convention que nous avons signée relative au développement du val d'Europe, avec le Premier ministre, la région, la société Disneyland Paris etc. Dans cette convention figure un certain nombre d'exigences pour le développement durable qui s'imposeront au preneur.

Pour attirer un candidat sur notre territoire, nous n'avons pas remonté la barre en rappelant nos exigences qui existent et s'imposeront. Si la fédération de tennis fait le choix de cette localisation, un travail approfondi de plusieurs mois sera nécessaire pour définir les conditions détaillées de la cession des terrains etc. La fédération dans son appel à candidatures évoque la nécessité d'inscrire son action dans les exigences du développement durable. Dans les partenariats que nous avons avec elle, il y a l'opération de récupération des balles jaunes pour économiser de la matière. Un stade de nouvelle génération intègrera les exigences environnementales.

La parole est à Gérard Eude.

M. EUDE. Je suis assez sensible aux remarques de Jean Dey mais je les prends d'une autre manière. Plutôt que de parler d'exigences, de contraintes, si on parlait d'avantages compétitifs. On ne quémande pas un projet. Il est pour tous. Ne doit-on pas positiver le développement durable pour indiquer que c'est une garantie dans notre territoire, qu'ils n'auront peut-être pas ailleurs ? Ca serait utile pour le futur.

M. LE PRESIDENT. Dans notre présentation orale à la fédération française de tennis, nous avons fait exactement comme ça. Nous avons positivé cet aspect de notre candidature qui s'inscrit dans les exigences du développement durable et qui répond à une image de cette fédération.

Il n'y a pas d'autres questions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-01

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Ce rapport fait état des réalisations « d'Aménagement 77 », de la situation de ses filiales. L'année précédente se conclut par un déficit de 853 000 € qui ne met pas la société en péril. Il a pu être absorbé par les excédents des années précédentes. En commission, Léo Aiello comme président « d'Aménagement 77 » a apporté toutes les précisions concernant cette situation qui n'a rien d'alarmant.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

(*M. Aiello n'a pas participé au vote.*)

M. LE PRESIDENT. Il ne s'agit que de prendre acte du fait que le rapport a été présenté. Il n'y a pas de risque de prise illégale d'intérêt.

M. HYEST. Des jurisprudences font que ça ne change strictement rien qu'on participe ou pas au vote. Si on a participé à l'élaboration de la décision à un moment ou un autre, on est aussi concerné.

M. LE PRESIDENT. Pour un rapport d'activité il est difficile de dire que le président n'a pas pris part à sa production. Je ne vois pas où est la prise d'intérêt dans le fait de décider d'un rapport d'activité.

M. HYEST. Le fait de ne pas participer...

M. LE PRESIDENT. Protège modérément.

N° 1-02

M. DEY, Les habitants du quartier de la route de Morsang appartenant à la commune de Nandy ont demandé leur rattachement à la commune voisine de Seine-Port. Suite aux avis divergents du commissaire enquêteur, de la commission *ad-hoc* et des deux communes, M. le préfet de Seine-et-Marne soumet à l'avis du conseil général la modification de la limite communale.

Le commissaire enquêteur souligne que la pertinence de la solution proposée n'est pas démontrée nous proposons donc un avis défavorable à la modification des limites communales conformément au projet de délibération.

M. RIGAULT. Ce rapport pose quelques soucis. On est bien content de trouver un avis défavorable du commissaire enquêteur pour se ranger derrière.

Entre Morsang et Nandy il existe une certaine distance alors que Seine-Port et Morsang sont un tissu continu d'une même agglomération. Actuellement pour se rendre à Nandy en venant de Morsang, il faut traverser la ville de Seine-Port et prendre la vieille côte pour aller à quelques kilomètres retrouver Nandy. Pour aller à l'école dans leur commune, les enfants prennent la voiture ; ils pourraient aller à pied à Seine-Port.

Nandy est dans la ville nouvelle. On se demande comment le découpage a mis le hameau de Morsang dans Nandy plutôt que dans Seine-Port.

On ne peut qu'être d'accord avec le rattachement de Morsang à Seine-Port. Le découpage définitif entre les communes est loin d'être suggéré. Il faudrait un travail un peu plus approfondi sur ce que devrait être le rattachement de Morsang à Seine-Port.

Je ne voterai pas le projet de délibération.

M. MOUTON. Monsieur le président, chers collègues, je suis le conseiller général de ce canton. J'ai été consulté. Je connais particulièrement bien ce secteur. De temps en temps dans de nombreuses communes de France, des associations ont envie d'être rattachées à telle ou telle commune. La demande est-elle justifiée ? 80 propriétés sont concernées dont une trentaine de résidences principales. Je me suis rendu sur place deux ou trois fois pour voir s'il y avait une véritable raison de rattachement à Seine-Port.

Les deux agglomérations de Melun-Val-de-Seine et de Sénart ont des interpénétrations bizarres du fait de leur configuration. Depuis quelques années elles ont des rapprochements importants. Leur périmètre va être corrigé.

Doit-on descendre jusqu'au périmètre de ces communes ? Il semble qu'il y ait une sorte d'affrontement entre ces deux agglomérations alors qu'on est dans le cadre d'un apaisement voulu et demandé. Il faut mettre un peu de paix et ne pas demander le rattachement de cette partie de hameau à la commune de Seine-Port. On mettrait le doigt dans un engrenage délicat à gérer dans le futur. Beaucoup d'autres hameaux pourraient demander la même chose. Les périmètres sont ce qu'ils sont, parfois imbéciles mais ainsi constitués. Il faut mettre un peu de cohérence par les regroupements d'intercommunalités. Pour les territoires communaux il faut laisser les choses en l'état.

Je propose que l'on vote le projet de délibération donnant un avis défavorable à ce transfert de propriété d'une commune à l'autre.

M. HYEST. On a modifié certaines limites communales car il existait des absurdités. Dans mon canton, un hameau est partagé entre deux communes ce qui pose de nombreux problèmes. Le rattachement serait mieux à l'une ou l'autre.

Des habitants rencontrent des problèmes manifestent car ils sont rattachés à une commune beaucoup plus éloignée. Pierre Rigault nous a alertés car il connaît très bien la commune de Nandy.

L'avis défavorable donne raison à l'un et tort à l'autre.

M. MOUTON. C'est le statu quo.

M. HYEST. Je considère que les habitants ont sans doute raison compte tenu des difficultés. En donnant un avis défavorable on choisit. Ce n'est pas un jugement de Salomon.

M. LE PRESIDENT. Tu nous proposes Ponce Pilate.

M. HYEST. Pourquoi ?

M. LE PRESIDENT. Je m'en lave les mains...

M. HYEST. Pas du tout.

Le rapport du commissaire enquêteur dit qu'il y a des problèmes sérieux mais qu'une concertation permet de les résoudre. Il n'y aura pas de concertation et les gens seront toujours éloignés.

M. LE PRESIDENT. Modifier une limite communale au motif qu'il y a des problèmes de distribution postale... Le commissaire enquêteur estime qu'il y a une autre façon de régler le problème, modifier la distribution postale.

M. HYEST. Il n'y a pas que ça.

M. LE PRESIDENT. Il est extrêmement surprenant qu'on vous propose de suivre l'avis du commissaire enquêteur mais enfin le fonctionnement d'une enquête publique c'est bien de conduire de façon indépendante des intérêts des parties, une analyse objective d'un dossier et d'arriver à une conclusion. Je n'ai aucune suspicion sur la qualité du travail du commissaire enquêteur qui a écouté les uns et les autres. Il conclut qu'il ne faut pas changer les limites communales. Dont acte.

Je ne donne pas raison aux uns contre les autres. Je donne raison aux conclusions du commissaire enquêteur. C'est ce que je vous propose.

M. WALKER Saint-Fargeau-Ponthierry a permis de libérer Seine-Port à une époque de l'histoire, deux fois même puisque le président s'en est chargé...

M. LE PRESIDENT. Merci Patton et j'ai recommencé.

M. WALKER. Mettre les deux communes à égalité me semble un peu difficile. La commune directement concernée est celle qui a ses limites et ses habitants. Il est difficile de changer les limites d'une commune qui n'est pas partie prenante. Les deux avis ne sont pas à égalité. Il faut considérer d'abord la commune la plus concernée.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues on ne va pas passer la matinée sur ce sujet. J'en ai parlé avec le préfet il y a quelques jours. Il a déclaré : « Ca ne me semble pas être une affaire d'Etat. » et j'en suis d'accord. Ca concerne 80 propriétés.

M. MOUTON. Trois fois rien.

M. HYEST. Je m'abstiendrai car je ne me sens pas en mesure de choisir à la place des collectivités qui ont donné leur avis. Si on ne donne pas d'avis peut-être que la concertation pourra progresser.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à la majorité.

N° 1-03

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. L'avis du département est sollicité par M. le préfet de Seine-et-Marne, en préalable à son arrêté sur le projet de délimitation du périmètre du futur Schéma de Cohérence Territoriale de Marne et Chantereine. Le projet de périmètre est identique à celui de la communauté d'agglomération Marne et Chantereine.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-04

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Pour la commune de Bussy-Saint-Martin ce n'est pas 285 habitants mais 682.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-05

Mme POTTIEZ-HUSSON, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

M. GARCIA. Je m'interroge sur la création du gymnase. La part du département est plus importante que celle de la région. Est-ce qu'il y a une ligne spécifique ? Ca me paraît bizarre.

Mme CORALIE DESHAIES (*DADT*). C'est sur nos lignes sectorielles. Ce sont les règles des crédits sectoriels qui s'appliquent pour ce projet.

M. LE PRESIDENT. Politique spécifique de subvention aux équipements sportifs. C'est un équipement qui accueille les collégiens. Il y a donc des clés de majoration.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-01

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. HUEST. Ca résulte des lois sur la fonction publique territoriale. Les notations étaient infantilisantes. C'est un progrès. C'était la plaie de donner des notes. C'est aussi bien pour les agents que pour les supérieurs hiérarchiques.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'autres observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-02

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Chaque année, le département de Seine-et-Marne signe une convention avec le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne par laquelle il lui confie l'organisation de concours et examens professionnels relevant de sa compétence. Ce conventionnement permet au département d'ouvrir ses postes aux concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion et de disposer ensuite d'un choix de recrutement élargi. Il est donc proposé de reconduire cet accord pour l'année 2011. Il en coûtera au département la somme de 10 000 € destinée à couvrir une part des dépenses engagées par le Centre de Gestion pour l'organisation de ces concours au profit du département.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-03

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le présent dossier a pour objet la cession à la SCI du Muguet, pour le prix de 186 000€, d'un logement situé à Lagny-sur-Marne, 33 rue Pierre Séward, acquis dans le cadre du projet, désormais abandonné, de prolongement de la déviation de Lagny-sur-Marne par l'ex route nationale 34.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Nous savons que le prix de vente est supérieur à notre prix d'acquisition. Le département réalise une plus-value.

Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il y a parfois des bonnes nouvelles.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-04

Mme PELABERE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel.
Le présent dossier a pour objet la cession par le département à M. et Mme Grandpierre, d'un pavillon
situé 2 rue Georges Renard à Meaux, pour le prix de 200 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. L'assemblée départementale prend acte des principales caractéristiques des deux projets de rocade en transports en commun en Ile-de-France : le réseau du Grand Paris et Arc Express, préalablement aux deux débats publics qui se dérouleront d'octobre 2010 à février 2011. Ces deux projets impacteront directement les déplacements de tous les Seine-et-Marnais vers la petite couronne et renforceront également l'attractivité du territoire pour les autres franciliens.

Le projet Arc Express prévoit de réaliser un métro automatique de type Météor, ligne 14 du métro parisien. Cette ligne de 60 km de longueur en souterrain desservirait une quarantaine de gares en petite couronne.

Le projet de réseau du Grand Paris envisage la réalisation d'une double rocade de plus de 160 km de long par un métro automatique de « troisième génération » permettant une vitesse moyenne commerciale de 65 km/h et un intervalle de passage maximum de 90 secondes à l'heure de pointe.

Les enjeux de la Seine-et-Marne sont :

- L'amélioration de la qualité des transports publics existants : première priorité de la Seine-et-Marne ;
- L'anticipation sur les besoins de mobilités de demain : seconde priorité pour la Seine-et-Marne ;
- L'enjeu des deux projets de rocade sur les déplacements des Seine-et-Marnais ;
- L'enjeu des deux projets pour l'accessibilité de la Seine-et-Marne depuis l'agglomération centrale ;

En conclusion, ces nouvelles infrastructures représentent un atout indéniable pour le développement de tous nos territoires, puisqu'elles entraîneront une redéfinition et une relocalisation des potentialités et des projets aussi bien économiques, que touristiques.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. C'est un dossier extrêmement important qui va nécessiter notre attention pendant les semaines qui viennent.

La délibération n'est pas de nature conclusive. Nous reviendrons sur ce sujet au mois de décembre. Il nous a semblé nécessaire d'exprimer notre point de vue avant la conclusion des débats publics. Nous sommes dans une posture d'écoute, de participation des uns et des autres aux réunions qui vont avoir lieu pour faire valoir les intérêts de notre département et de sa population. Mieux nous parlerons d'une même voix et plus nous serons entendus.

Je vous présenterai un rapport au mois de décembre pour définir notre contribution plus formelle.

Mme TALLET. Cet automne les Seine-et-Marnais sont conviés à participer au débat public organisé sur les projets Arc Express et Grand Paris. Nous avons raison de présenter ce dossier qui est complexe et confus pour nombre de nos concitoyens. Deux projets, deux débats, de nombreuses réunions, il est important de saisir que c'est la qualité de vie, l'avenir de nos concitoyens.

Ces deux projets intéressent peu la Seine-et-Marne mais on ne peut être absents car nous sommes en attente d'améliorations concrètes et rapides. Nous devons être nombreux pour donner notre avis, pour bien repositionner les objectifs et les nécessités notamment engager sans délai des investissements qui coûtent cher. Il est essentiel de préciser les financements.

Pour Arc Express, vous le précisez dans le rapport, la région et les départements se sont engagés à financer dans le cadre d'un plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France. Il comprend la modernisation de lignes existantes notamment RER aujourd'hui saturées. Nous pouvons en témoigner pour le RER A car nous sommes à côté.

On exige que l'Etat confirme sa participation y compris dans ce projet qui même s'il ne passe pas du tout dans notre département, peut contribuer à diminuer les difficultés des interconnexions, dans les tunnels au centre de Paris. Lorsqu'il y a le moindre incident à l'ouest, c'est l'ensemble du réseau qui est affecté jusqu'à l'extrême est.

Le réseau de transport public du Grand Paris pourrait être un axe formidable de développement économique pour la Seine-et-Marne. Je suis maire de Champs-sur-Marne avec le cluster de développement durable de la Cité Descartes. Je suis pour une gare du Grand Paris.

L'incertitude règne quant aux moyens que l'Etat veut lui consacrer. Les ambitions affichées par le Président de la République ne sont pour l'instant accompagnées d'aucun projet de financement. Il est important que les acteurs économiques qui bénéficieront pleinement de ces infrastructures nouvelles soient plus mobilisés pour participer financièrement.

Dans notre secteur, des trains sont annulés, des usagers ne sont pas informés. La ligne passant à Chelles connaît aussi des difficultés. Il faut un service maximum tout le temps pour la population. Aujourd'hui aucun usager du RER A n'est certain d'être arrivé à l'heure car il y a un nombre considérable d'incidents comme pour toutes les lignes RER. Ce rapport rappelle nos exigences : intervention immédiate pour l'amélioration des transports, ambition sans mise en concurrence des deux projets, pas de spéculation foncière, réseau public. La tarification unique sur la base de la zone 2 est une revendication qu'il ne faut pas oublier alors qu'on parle de 2023.

M. LE PRESIDENT. Je complète mon propos introductif. A la réunion de Melun, nous avons entendu les expressions de Seine-et-Marnais que nous devons retenir dans notre contribution. Ils demandent une amélioration des transports quotidiens aujourd'hui, des réseaux existants notamment les RER. Ils demandent des interconnexions optimums entre les réseaux transiliens, RER, les bus et les futures infrastructures. Elles n'auront de sens que si elles ne concernent pas que strictement les territoires qu'elles traversent mais qu'elles permettent des mobilités de plus longue distance pour des usagers venant de territoires différents.

Il faut l'amélioration des accès à Paris et l'amélioration de banlieue à banlieue mais aussi, troisième terme, faciliter l'accès des Franciliens à la Seine-et-Marne. Il faut prendre en compte le territoire de Sénart-Melun par la création d'une gare TGV dans le sud de la Seine-et-Marne que nous affirmerons, même si elle ne ressort pas directement du dossier soumis au débat public. Il faut aussi créer des transports rapides pour relier Orly, Sénart, Marne-la-Vallée et Roissy ce qui serait extrêmement structurant pour la Seine-et-Marne avec la poursuite de l'objectif de desserte directe des pôles seine-et-marnais qui concentrent une part importante de notre développement, Roissy, Chelles, Descartes et Melun-Villaroche.

Des questions se posent encore pour lesquelles nous devons obtenir des réponses très claires : le phasage des projets, le financement du réseau du Grand Paris estimé à 25 milliards d'euros, malgré les explications de la SGP je ne suis pas totalement convaincu que le compte soit bon pour mener le projet à son terme aujourd'hui.

Compte tenu de ces besoins, il nous faut la garantie que le Grand Paris ne remettra pas en cause les projets d'urgence comme ceux inscrits au plan de mobilisation régionale pour lequel nous attendons toujours confirmation de contributions financières de l'Etat.

Enfin dernière question, combien payera l'usager pour utiliser ce nouveau réseau du Grand Paris ? Sera-t-il intégré à la tarification francilienne que l'on connaît, type passe navigo ? S'il y a une question sur le financement de la réalisation de l'infrastructure, il y a aussi une question pendante sur le financement des modalités d'exploitation de cette infrastructure. La loi prévoit le versement d'une redevance à la société du Grand Paris, pour l'amortissement de son investissement. Si cette charge conséquente n'est pas amortie par des recettes nouvelles du STIF, il pourrait avoir la tentation de trouver dans une tarification spéciale de quoi couvrir cette charge nouvelle. Ca serait inacceptable parce qu'on ne peut pas réclamer à la fois que les réseaux à créer soient bien interconnectés avec ceux existants pour faciliter les mobilités ; et imaginer qu'ils aient une tarification spécifique. Les dispositifs d'interconnexion seraient handicapés par cette question qui n'est pas résolue.

Après Melun, le débat se poursuivra à Chelles le 25 octobre et à Champs-sur-Marne le 3 décembre. Vous pouvez voir sur le site d'autres réunions parisiennes ou à proximité, Noisy-le-Grand ou Roissy.

M. HYEST. Je n'ai pu venir à la réunion du 7 mai. S'est posée la question de la situation des transports en Ile-de-France. Il y a un plan pour l'améliorer. On parle de ce qui est le plus urgent et le plus immédiat.

Je partage ce que vous avez dit sur les projets qui permettraient à la Seine-et-Marne d'être intégrée.

On s'interroge sur le financement du réseau du Grand Paris. Comment finance-t-on l'Arc Express qui est le projet concurrent ? C'est aussi un projet coûteux. L'ambition de la région pour améliorer les transports franciliens actuels représente déjà des sommes considérables à mobiliser.

M. LE PRESIDENT. Une part du financement est prévue dans le plan de mobilisation auquel nous apportons notre concours, même s'il n'est pas fléché vers l'Arc Express mais vers les modernisations des voies qui nous concernent directement. Nous ne finançons pas l'Arc Express mais un certain nombre d'actions du plan de mobilisation. Dans celui-ci, l'Arc Express figure avec notamment le barreau sud en Val-de-Marne. L'ensemble du plan de modernisation s'élève à 18,9 milliards d'euros. C'est extrêmement important.

M. HYEST. On ne finance que l'amélioration actuelle et peut-être le barreau sud.

M. LE PRESIDENT. C'est sûr pour le barreau sud et il y a la prolongation du RER E. Il y a donc des infrastructures nouvelles dans le plan de mobilisation. Pour le financement, nous attendions une contribution de l'Etat pour permettre la poursuite d'Arc Express.

M. GARCIA. Un point me semble primordial dans le cadre du RER E surtout qu'on aura une interconnexion au niveau de Villiers-sur-Marne, c'est l'absence d'étude sur le doublement du pont ferroviaire de Nogent. C'est bien beau d'avoir une gare d'interconnexion à Villiers-sur-Marne mais on sait très bien que le RER E est saturé. Nous avons des difficultés avec le pont de Nogent qui est vieux. On ne peut améliorer le cadencement du RER ou du réseau ferroviaire qui passe à Gretz. Le prolongement du RER à Val Bréon c'est très bien mais il n'y aura pas d'amélioration du réseau lui-même tant qu'on ne s'attaquera pas directement au pont de Nogent.

M. LE PRESIDENT. Je partage cette revendication.

Il n'y a pas d'autres remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il y a un avis favorable de cette commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-02

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(Procède à la lecture du rapport de M. le président.)

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-03

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Le présent rapport concerne un projet d'avenant à la convention du 24 décembre 2007 entre le département et la commune de Mitry-Mory permettant de définir les modalités de participation du département au financement des opérations prévues au contrat de pôle de la gare SNCF de Mitry-Claye. Compte tenu de l'avancée réelle des travaux, l'avenant a principalement pour objet de proroger la durée de la convention.

La subvention départementale ne sera pas modifiée et restera au maximum de 308 757 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Les nouvelles programmations des travaux et définition des maîtrises d'ouvrage de la déviation de la RD 52 au droit de la carrière de Bonnevault sur le territoire de Larchant nécessitent une prise en considération modificative de ce projet. De plus, l'instauration par la commune d'une déviation poids-lourds par le CV 8 vers la RD 52 fait que la RD 16 ne supporte plus le trafic de transit, rôle tenu désormais par le CV 8. Aussi est-il proposé de déclasser la RD 16 en traverse de Larchant et de classer le CV 8 prolongé jusqu'à son raccordement sur la RD 52 déviée, dans le domaine public départemental.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme avec une demande monsieur le président. Nous avons déjà vu ce dossier en commission des finances il y a un certain temps pour lequel on avait demandé un réexamen. Il a eu lieu et le dossier nous est revenu avec l'explication que les engagements antérieurement pris pour ces travaux il fallait les assumer sinon le risque était plus grand que la charge que nous prenions. Il s'agit quand même de la modique somme de 2 M€ qui est une aide à une entreprise ce qui n'est pas négligeable.

Lorsqu'il s'agissait de 5 M€ pour Disney j'ai pensé que les résultats étaient d'une autre nature, d'une autre hauteur que cette modeste entreprise. On a exigé de Disney un certain nombre de choses qui étaient légitimes. Je ne vois pas pourquoi on n'exigerait pas de cette entreprise sinon la même chose du moins le minimum, l'assurance qu'elle restera sur notre territoire un nombre d'années très conséquent au vu de notre investissement, une quinzaine d'année.

M. LE PRESIDENT. Je partage la remarque sur l'importance de la somme. C'est néanmoins de nature différente dans la mesure où les 5 M€ que nous avons mis pour Village Nature ne vont pas entraîner la faisabilité ou le renoncement au projet. Il se serait réalisé même si nous n'avions rien donné. Ici c'est une entreprise qui n'est pas délocalisable puisqu'elle exploite une carrière. Elle souhaite poursuivre une activité déjà existante. Pour cela elle a besoin qu'on déplace la route. Si on ne le fait pas, elle disparaît. Les 2 M€ c'est pour être certain qu'elle restera.

M. AÏELLO. Monsieur le président, vous avez dit l'essentiel. La société SIBELCO est le premier ou le deuxième producteur de silice industrielle en France et en Europe. Le site est à la lisière de la forêt de Fontainebleau. Le producteur peut difficilement délocaliser. SIBELCO vient d'obtenir un renouvellement de son autorisation. Il doit continuer pendant de nombreuses années puisque l'autorisation est trentenaire. La route traverse actuellement l'exploitation. Il faut déplacer la RD. L'entreprise paye une partie peut-être insuffisante.

M. TURBA. J'étais réservé dès le départ sur ce dossier, très réservé. Nous sommes engagés par une délibération votée sous la précédente majorité. Cela pourrait apparaître comme une aide directe à cette entreprise. Ça n'est généré par rien d'autre que l'exploitation. On ne reviendra pas en arrière. J'ai fait mon deuil de ces deux millions. Mais ça pouvait poser un problème.

M. LE PRESIDENT. Je continue à ne pas voir vraiment lequel sauf à souhaiter que cette entreprise disparaisse purement et simplement puisque le déplacement de la voirie est indispensable à la poursuite de son activité d'extraction.

M. EUDE. La valeur ajoutée globale du groupe n'est pas nécessairement sur cette carrière. On n'a peut-être pas les retombées fiscales. On a celles de l'extraction, pas de la valeur ajoutée du fait qu'elle existe. Nous portons l'effort c'est pourquoi je voulais avoir ce petit débat même si on votera pour. Chers collègues avec nos difficultés, c'est une très, très grosse somme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-05

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement.
Avis conforme.

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis conforme.

Cette charte n'a de sens que si les acteurs, les établissements concernés, sont partie prenante et qu'on n'est pas dans une démarche purement autoritaire. Il y a encore deux jours, les différents partenaires ne s'étaient pas concertés sur les contenus de la nouvelle charte. Il faudra être très vigilant, c'est la demande de l'industrie hôtelière, pour que le consensus sur la première charte s'exerce pour cette révision.

M. LE PRESIDENT. Ta vigilance s'adresse à qui ? C'est un portage au niveau de la préfecture ou de nos propres équipes ?

M. WALKER. La préfecture est le maître d'ouvrage dans cette affaire. Nous sommes un partenaire avec d'autres, les plus concernés qui, il y a quelques jours, n'avaient pas eu d'échange avec la préfecture sur les contenus et leur révision. Il ne faut pas qu'on serve de caution dans une démarche qui n'a de sens que si elle reste partenariale.

M. LE PRESIDENT. Ca ne peut pas être une gesticulation des pouvoirs publics. Il faut que les acteurs directement concernés sur le terrain soient associés.

M. WALKER. Sous réserve d'une urgence, signer à tout prix cette charte avant une certaine date déjà fixée avant même que la concertation se soit exercée. C'est important de le rappeler.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Ce rapport présente le projet de mise en œuvre d'un dispositif départemental de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Ce projet entend développer, sur l'ensemble du territoire départemental, leur accès à un service de qualité qui favorise leur maintien à domicile en assurant leur sécurité et la continuité d'un lien social, indispensables à leur bien-être. La mise en place d'un dispositif départemental permettra par conséquent d'organiser et de rationaliser l'offre de téléassistance en Seine-et-Marne. Ce dispositif visera à l'harmonisation et la diminution des coûts de près de 50 % en faveur des bénéficiaires sans hausse du budget départemental, à périmètre constant. Il favorisera une meilleure identification des actions du département en faveur des Seine-et-marnais les plus fragiles tout en respectant leur projet de vie personnel.

La mise en œuvre se fera par le biais d'une délégation de service public. Le coût d'abonnement sera moindre pour les bénéficiaires entre 13 et 15 € alors que le précédent était de 39 €, plus les frais d'installation. Il y aura une possibilité de prestation en option à la charge du bénéficiaire mais dont le coût sera négocié avec le prestataire. Les communes qui voudront privilégier ce choix pourront rompre le contrat avec leur prestataire suivant les modalités de leur contrat. La participation financière du département se fera toujours par le biais de l'APA, la PCH ou l'aide sociale pour les faibles revenus. Il ne faut pas négliger pour les prochaines années, l'incidence financière.

Nous avons un projet de délibération sur la mise en place du système et un autre sur la saisine de la commission consultative des services publics.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. HYEST. J'ai reçu une lettre dans ma commune il y a trois jours m'indiquant que le conseil général prendrait désormais en charge cette prestation et on nous demande de rompre les contrats avec les prestataires. C'est très bien de favoriser la téléassistance car sur 6 000 bénéficiaires de l'APA, il n'y a que 10 % qui utilisent ce dispositif.

Le rôle des communes n'était pas négligeable par l'intermédiaire des CCAS. Est-ce qu'il y a eu concertation avec les représentants des maires ? Il y a un problème juridique sur la délégation de service public. Je n'ai pas eu le temps de vérifier si ça rentrait bien dans le cadre d'une DSP.

Je partage l'objectif mais je m'interroge. Dans les communes, les contrats groupés pouvaient être intéressants. On nous dit 15 € avec un seul prestataire. Je me pose des questions. La téléassistance est très ancienne dans le département. Aujourd'hui monsieur le président, tout en approuvant l'objectif j'estime ne pas avoir les éléments pour approuver en l'état, le projet. Une concertation avec les maires pourrait affiner le dispositif.

M. BERNHEIM. Qu'il me soit permis de dire que dans l'ambiance actuelle et dans l'ensemble des discours que nous entendons sur un sujet que vous avez tous en tête, il m'est agréable que nous nous occupions de ces personnes qui aux dires de certains, vivraient très longtemps, je n'ose dire trop longtemps. (*Murmures de protestations sur des bancs du groupe USM.*)

On a travaillé sur la mise en place d'un appel d'offres pour une délégation de service public. On a dit que les contrats renouvelés le seraient pour des durées plus courtes précisément pour se caler sur cette délégation de service public.

C'est vrai que le dispositif est ancien mais il est éparé. Il n'a pas de cohérence au niveau du département. Chacun a souscrit un contrat avec un prestataire. Ma commune a construit un service que l'on a offert à d'autres communes. L'objectif était que la personne en difficulté puisse appeler un certain nombre d'intervenants. Il existe plusieurs problèmes.

Le premier, les techniques évoluent considérablement. Aujourd'hui un service qui n'est qu'une alarme est peut-être insuffisant. Encore faut-il que la personne soit capable de donner l'alarme. On a aujourd'hui des détecteurs de fumée, d'humidité, d'oxyde de carbone etc. qui peuvent permettre d'aller beaucoup plus loin techniquement que ce qui est en place.

Le deuxième, les prix étaient extrêmement divers, des services n'étaient pas très chers et d'autres relativement. On peut obtenir des conditions financières au niveau du département plus favorables. C'est un de nos buts.

En mettant une délégation de service public avec un service nouveau plus élaboré, on risque de perdre un peu d'indépendance mais il permettra de répondre à plus de données. Il faut qu'on se prépare tous à cette évolution.

La mission du conseil général pour l'APA et la PCH est clairement identifiée. Il est cohérent qu'il y ait ce service pour répondre avec la lisibilité du conseil général pour que cela soit totalement clair pour les personnes. Il faut donc un service clair, techniquement évolué dans tout le département répondant à une des priorités du schéma gérontologique, le maintien à domicile des personnes âgées avec des risques extrêmement contrôlés.

M. HYEST. Je peux entendre le discours de M. Bernheim, sauf sa première phrase franchement déplacée de mon point de vue.

M. BERNHEIM. Je maintiens.

M. HYEST. Déplacée, je vous le dis.

Vous n'avez répondu à aucune de mes questions monsieur Bernheim mais c'est habituel.

M. LE PRESIDENT. Je vais compléter.

Concernant la concertation, nous avons sollicité l'union des maires par courrier.

M. HYEST. Quand ?

M. LE PRESIDENT. Il y a trois semaines environ.

C'est une affaire importante. Notre responsabilité politique c'est d'apprécier la bonne adéquation des moyens publics que nous mobilisons pour atteindre un certain niveau de service pour notre population. Il faut que ce soit dans la contrainte budgétaire que vous connaissez. Cette allocation de moyens doit être intelligemment réalisée pour atteindre le maximum de bénéficiaires avec un coût minimum. C'est le premier motif qui nous a conduits à nous orienter vers le dispositif qu'on vous propose, élargissement du service de téléassistance à la totalité du territoire départemental. Nous allons court-circuiter l'initiative communale mais il y aura une homogénéité de la couverture territoriale, une économie d'échelle et une augmentation du service rendu aux Seine-et-Marnais.

Si on négocie avec les 514 communes, on va maintenir le service actuel.

M. HYEST. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE PRESIDENT. Notre intention c'est de reprendre la main avec un service de base. Nous ne répondrons pas à toutes les caractéristiques possibles que l'évolution technologique et que l'attente de nos concitoyens peut souhaiter. Nous n'assurerons pas les repas à domicile. Nous faisons de la téléassistance à domicile, service de base. Les communes conservent toute latitude pour agir avec des services différents supplémentaires.

Je ne vois que des avantages à ce dispositif. Le seul inconvénient ne peut être perçu que par un élu d'opposition, excusez-moi de le dire ainsi : le département va se rendre visible dans un service direct accordé aux Seine-et-Marnais. Il s'agit d'améliorer le service rendu de façon homogène et par une réduction du coût. Qui peut être contre, cette rationalisation, cet élargissement du service ? Nous sélectionnerons l'opérateur de façon compétitive dans le cadre d'une délégation de service public.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Comment cela va-t-il se passer pour les usagers du service ? Aujourd'hui dans beaucoup de communes il existe un syndicat de téléalarme. Les gens s'adressent au CCAS qui traite assez vite. A qui s'adressera l'utilisateur ? A la maison du handicap, à un service spécifique du conseil général ?

M. BERNHEIM. Je comprends bien la question et j'y réponds... Quand nous aurons la réponse à l'appel d'offres, il faudra construire avec l'intervenant comment ça va se traiter. Nos concitoyens demanderont le service dont ils ont besoin pour rester à domicile. Ca sera précisé au moment de la mise en place.

M. LE PRESIDENT. Rien n'interdit à la commune de jouer un rôle. Si elle souhaite conserver une relation privilégiée avec sa population âgée, on trouvera des modalités conventionnelles, sinon on trouvera un dispositif de substitution. Ca ne va pas bloquer si des communes ne veulent pas être intermédiaires. Tant qu'on ne connaît pas l'opérateur, c'est difficile de répondre à cette question précise.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Les gens se posent la question : à qui s'adresser ?

La réduction des coûts intéresse tout le monde mais il ne faudrait pas que ça se traduise par une augmentation des délais. C'est ça l'inquiétude.

M. HYEST. Et par de la Bureaucratie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Il faut aller assez vite. Il y a la crainte d'une grosse machine.

M. BERNHEIM. Totalement d'accord là-dessus et il faudra qu'on y soit extrêmement attentif. Il faut que les personnes puissent y accéder rapidement car c'est un service qu'on utilise dans l'urgence bien souvent. La commune peut jouer ce rôle par le CCAS.

M. LE PRESIDENT. Y-a-t-il d'autres interventions ?

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Le groupe USM s'abstient.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

N° 4-02

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Conformément aux dispositions des articles L 313-8, L 314-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles et en fonction des obligations légales de la collectivité, de ses priorités en matière d'action sociale et des orientations issues des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale, il convient de fixer, pour l'exercice 2011, l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant ou suivant des mineurs, des jeunes majeurs, des personnes âgées ou handicapées, au sens de l'article L 312-1 du CASF.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre de l'acquisition de nouveaux locaux par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, il convient de conclure une convention entre le Groupement d'Intérêt Public et le département par laquelle ce dernier s'engage à prendre en charge les annuités de l'emprunt à souscrire par la MDPH pour financer l'acquisition et l'aménagement desdits locaux. C'est un prêt à 20 ans dont il faut faire concorder l'amortissement avec la durée.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme PICARD. Quand aurons-nous le résultat de l'audit concernant la procédure de PCH et la chaîne entre le demandeur et le conseil général ? Un dossier a été déposé pour un renouvellement d'allocation tierce personne en décembre. Depuis juin on ne verse plus l'allocation. En octobre j'ai appris que le dossier était à la classothèque. Je pensais que c'était une bonne nouvelle et qu'on avait réglé le problème à la MDPH. Quand ça arrive au conseil général c'est par liasse de bordereaux donc ça peut prendre trois semaines à un mois. Après on redemande un avis d'imposition à la personne. On est dans des complications extrêmes. Les services du conseil général m'ont très bien renseignée et vont m'aider pour ce cas, mais je ne peux m'occuper de tous personnellement. Ces procédures ne sont pas extrêmement efficaces. On est fin octobre et on ne sait pas quand la notification pourra partir alors que le handicap existe bien. C'est un vrai souci.

M. LE PRESIDENT. Ce serait formidable Laurence de vous compter dans les effectifs de la MDPH qui passeraient de 122 à 123 emplois permanents. J'y suis favorable. (*Sourires.*)

M. BERNHEIM. Ce n'est pas en assemblée qu'on règle un cas individuel. Si tu veux me le soumettre...

Mme PICARD. C'est fait.

M. BERNHEIM. Nous avons engagé une opération d'audit de l'ensemble de la chaîne de traitement des dossiers particulièrement sur le sujet de la PCH. On a mis en place la maison départementale du handicap avec des moyens au départ qui étaient plus que précaires. Le conseil général les a considérablement renforcés au fur et à mesure. On compte 122 personnes alors qu'au début elles étaient 36. Des moyens informatiques ont été mis en place et sont beaucoup plus pertinents mais ils doivent trouver leur prolongation jusqu'au bout du traitement, le paiement de l'allocation. Cet audit nous donnera les moyens de travailler sur la chaîne. On sait qu'il y a des problèmes mais depuis 2006 on n'a pas chômé.

Mme PICARD. Mon cas concret est très parlant.

M. BERNHEIM. J'en ai plein. C'est quand on les examine qu'on s'aperçoit de la complexité des dossiers. Ce n'est jamais simple. Quand on écoute la personne et la décision on peut être surpris.

Mme PICARD. Il ne s'agit pas de contester une décision mais quand elle est prise, il ne faut pas qu'elle mette un mois pour arriver au conseil général.

M. BERNHEIM. Absolument, mais quand ça arrive au conseil général des pièces manquent et la personne met du temps à les fournir. C'est le traitement jusqu'au bout qui est important.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Au regard de la mission d'intérêt général en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le département soutient depuis plusieurs années le réseau des missions locales. Ce soutien a pris la forme d'une subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 10 100 € par mission locale, qui n'était toutefois pas assortie de convention particulière fixant les modalités de ce partenariat. De nouvelles formes de collaboration ont ainsi été travaillées avec ces structures, tant en termes de définition des attentes du département que des modalités de financement. Il est proposé de conclure une convention avec chacune des missions locales qui en ferait la demande afin qu'elles réalisent le travail spécifique lié à la référence R.S.A. pour les jeunes bénéficiaires.

Avis favorable de la commission.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BONTOUX. Je suis satisfait du maintien de la contribution aux missions locales. Nous étions très inquiets de la baisse des recettes du conseil général.

Le rapporteur a dit qu'il y a une attente à l'égard des missions locales du département. Il y a aussi une forte attente des missions locales à l'égard du conseil général. Même si l'Etat a gardé la main, globalement c'est une compétence relativement partagée. Les conseillers généraux siègent dans les missions locales avec la région et l'Etat. C'est un service public qui a des formes très différentes suivant les secteurs, associatif ou GIP. Les missions locales viennent des PAIO initiés en 1982, grande avancée dans l'insertion et l'orientation pour nos jeunes.

Il y a un travail en commun très fort, très structuré, avec les maisons départementales des solidarités. Le lien est très privilégié entre les missions locales et le conseil général.

Personnellement, je souhaite que ce mémoire ne soit qu'une étape vers des liens beaucoup plus soutenus tant financiers que contractuels avec les missions locales. J'aimerais que notre participation évolue sur les questions financières mais aussi pour des pratiques nouvelles. Il faut avoir des liens encore plus forts entre les missions locales et le service de la jeunesse du conseil général pour améliorer la communication dans l'ensemble des dispositifs. Pour cela il faut associer tous les partenaires et confirmer que c'est bien une de nos priorités.

Aujourd'hui le public des missions locales est en constante augmentation. Ce n'est pas près de s'arrêter. Les jeunes connaissent un chômage important et une grande précarité. On comprend mieux les difficultés des caisses de retraite quand on sait qu'il y a des millions de précaires dans ce pays, particulièrement dans la jeunesse qui dure longtemps.

Il faudrait considérer les missions locales comme des partenaires particuliers privilégiés dans l'ensemble de nos activités. Nous les retrouvons dans le F.A.J., dans les clubs de prévention spécialisée, pour l'accès à l'emploi et la formation. Si on veut préparer l'avenir, il faut avoir le souci de ces jeunes dans notre département. Nous en avons des dizaines de milliers. Il faut continuer à faire évoluer le dispositif.

C'est une première satisfaction que cette contribution aux missions locales.

M. BERNHEIM. Je partage à peu près totalement l'intervention de Jean-Pierre Bontoux concernant l'importance des missions locales et de son rôle pour une jeunesse en générale assez défavorisée. J'apporte quelques compléments.

Ce n'est pas de la compétence du conseil général puisque dans la loi de 2004 les missions locales ont été retirées de la décentralisation, l'Etat ayant voulu les conserver. Ça ne nous a pas empêchés depuis 2004 de continuer à travailler. Nous gérons le F.A.J. avec ses missions. Nous continuons de travailler avec les missions locales que nous avons subventionnées depuis.

Comme avec tous nos partenaires, nous cherchons à conventionner. Une subvention brute n'a pas tellement de signification. Quand on donnait 10 000 € par mission locale, ça n'avait pas de sens en soi. La mission locale de Melun a un budget de plus d'un million. Celle de Montereau beaucoup moins. Pourtant chacune recevait 10 000 € qu'elle soit active ou pas. Certaines missions locales, malheureusement, étaient tombées dans une quasi désuétude. Ça va un peu mieux aujourd'hui, tant mieux.

Le conseil général conditionne ses versements aux missions locales à une action dans le cadre de nos missions. Cette année c'est pour les jeunes allocataires du R.S.A., ceux qui sont dans leur vingt-sixième année qui sont encore dans la compétence de la mission locale. Nous le faisons depuis plusieurs années avec les missions locales de Sénart, de Meaux et de Melun. Nous proposons d'élargir à toutes les missions locales.

Le budget que nous avons alloué aux missions locales était de 110 000 €. Nous l'avons non seulement maintenu mais renforcé. On est à 140 000 €. Nous avons passé des conventions pour des actions pertinentes qui peuvent être communes avec les missions du conseil général. J'espère qu'en 2001 nous aboutirons. C'est un renforcement de l'action du conseil général à l'égard des missions locales.

Mme PICARD. La somme est plus importante que l'année dernière mais dans un premier temps vous aviez proposé de supprimer les aides aux missions locales. Vous êtes revenus à une somme un peu moins importante l'an dernier. Ce n'est pas un progrès phénoménal.

M. LE PRESIDENT. On fait avec ce qu'on a.

Mme PICARD. Après concertation avec des présidents de missions locales bien ciblées, vous proposez de conventionner avec le conseil général. Si je crois ce qu'on m'a dit en commission technique, pratiquement toutes les missions locales seraient prêtes à adhérer à cette démarche donc l'enveloppe sera limitée.

Quand on voit les exigences du conseil général face à son aide financière, on est en décalage. La subvention du conseil général pour la mission locale de Coulommiers ce n'est pas grand-chose par rapport aux autres. Si vous voulez conventionner, il faut une aide plus substantielle. Mobiliser du personnel de mission locale pour faire du travail de référent R.S.A. ; il est déjà présent dans les équipes pluridisciplinaires. C'est une charge de travail qui a un coût.

Il ne faut pas travailler de cette manière donc le groupe USM s'abstiendra car les moyens ne sont pas en adéquation avec le projet.

M. LE PRESIDENT. La mission locale de Meaux percevait 10 000 € ; elle recevra 26 000 € avec le nouveau dispositif. La contribution est fonction du volume d'activité. Le forfait arrosait le désert. Nous mettons de l'intelligence dans nos dispositifs en subventionnant en fonction du service rendu. Ce n'est pas une compétence départementale d'accompagner les missions locales. Mais il y a un intérêt du département à voir les missions locales travailler efficacement sur le terrain, dans un partenariat étroit avec nos propres services dans nos responsabilités. On n'a pas vocation à subventionner automatiquement, à l'aveugle, d'une façon homogène tous les territoires alors que le niveau d'activité est variable. On agit de façon circonstanciée sur des préoccupations qui nous concernent, en particulier l'accompagnement des publics en difficulté du R.S.A. Cela va dans le bon sens. C'est ce que nous recherchons.

Il n'y a pas d'autres observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM s'abstient.

Le projet de délibération est adopté.

N° 4-05

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement et de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Ce rapport présente l'état d'avancement des opérations pour l'insertion professionnelle faisant l'objet d'un cofinancement par le Fonds Social Européen « Compétitivité régionale et emploi » et propose d'approuver le projet de convention relatif au projet « Parcours intégrés vers l'emploi : la réussite pour l'insertion ».

On nous rappelle les cinq actions proposées et le financement pour la première année d'exécution à cheval sur 2010 et 2011. Le F.S.E. participe à hauteur de 655 000 € soit la moitié de la dépense.

Avis favorable des commissions.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-06

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La crise du logement en Ile-de-France frappe particulièrement les jeunes en voie d'insertion professionnelle et d'autonomisation. Aussi, dans le cadre de sa politique d'insertion par le logement, le département apporte son aide financière à différentes structures qui offrent des solutions aux jeunes seïne-et-marnais, et leur assurent un accompagnement adapté.

Il est ainsi proposé de formaliser ce soutien, pour l'année 2010 à : l'A.D.S.E.A. 77 qui gère le foyer pour jeunes travailleurs de Melun pour 52 000 €, l'association Relais Jeunes 77 qui gère plusieurs résidences pour 215 800 €, l'association La Rose des Vents qui gère des logements passerelles pour 24 000 € et l'association P.I.O.L.(Projet d'insertion et d'orientation par le logement) qui gère également des logements passerelles pour 35 000 €. Ces aides retrouvent ici leur niveau de l'année 2008 compte tenu de la pression financière de 2009.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-07

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'association des Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion a développé depuis plusieurs années une activité de développement de Logements Conventionnés Très Sociaux basée sur le système de bail à réhabilitation. Les communes peuvent ainsi confier à l'association, qui devient propriétaire pendant la durée du bail, des bâtiments communaux afin d'être rénovés, transformés si nécessaire, et conventionnés auprès de l'Etat pour que les locataires puissent bénéficier de l'aide personnalisée au logement. Le département et l'État apportent leur soutien à l'association pour trois ans, dotant ainsi la structure de moyens supplémentaires, afin de favoriser le développement de ce type de logements sur l'ensemble du département. L'objectif est de 60 logements sur trois ans.

Une subvention de 35 000 € serait accordée à l'association.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-08

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Ce projet de délibération porte sur la poursuite du partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social et le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2010 à hauteur de 5 400 €.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BERNHEIM. J'approuve totalement la signature de CPOM avec l'ensemble de ces services. On est clair, on a des objectifs, on les partage, on conventionne dessus et l'on sait ce que l'on fait. Je suis heureux qu'il n'y ait que cinq services sur les six concernés par ces CPOM.

Le sixième c'est l'APAM dont le directeur a changé récemment. Je trouve quelque peu curieux que le nouveau directeur qui vient d'être nommé, soit un maire adjoint d'une des communes concernées. Je ne vois pas très bien comment on peut arriver à respecter les règles déontologiques de la prévention spécialisée et être en même temps en responsabilité dans une des communes importantes finalement qui gèrent ces services.

Le conseil général lui-même qui finance la totalité de ces services n'est pas présent dans les conseils d'administration et n'assume pas de responsabilité. Qu'on en arrive à mettre un maire adjoint comme directeur, je trouve ça extrêmement curieux. D'autant plus que l'on sait que le maire adjoint en question est un ancien animateur de prévention spécialisée qui a été remercié. Je suis quand même très interrogatif. Je pense qu'il faudra qu'on regarde avec une attention toute particulière le CPOM lorsqu'il sera d'actualité sur cette association.

M. BONTOUX. Cela ne nous a pas échappé. La situation est extrêmement complexe pour cette association depuis deux ans du fait de l'absence de directeur et du changement de présidence. Nous avons eu des entretiens avec le président. Nous n'intervenons pas dans la marche des associations. Il y a des règles à respecter, un contrat. On s'en tient à cela et les services sont très vigilants, je pense à la direction de l'enfance et à Mme Bouvet pour vérifier que tout est bien en règle. Nous serons très attentifs au prochain comité de pilotage. Ce sera la première rencontre avec les nouvelles équipes, le président et le directeur en place, pour vérifier qu'on est bien dans nos règles et dans le mode de fonctionnement des clubs de prévention spécialisée.

Les conseillers généraux de ce secteur qui sont aussi des élus locaux pourront vérifier, poser des questions. Nous n'instruisons pas d'interdit. Il n'y a pas d'interdit concernant le lien entre un mandat électif et un travail salarié. Il n'y a pas de cumul. Ça peut poser effectivement des problèmes à terme, mais on leur dira d'être vigilant sur ce point pour ne pas faire de mélange. Il m'arrive de rencontrer des salariés qui travaillent dans le cadre de délégations de service public et autres qui sont aussi des élus. On fait en sorte que les casquettes ne se mélangent pas. On est très attentif surtout pour que ce club fonctionne car il est dans un secteur extrêmement sensible, la région melunaise. Il faudra regarder de près. J'espère que les élus de cette région seront aussi attentifs à cela.

Mes collègues conseillers généraux de toute l'assemblée se feront un plaisir de participer à tous les comités de pilotage auxquels ils seront convoqués dans le trimestre qui vient. On aura le plaisir d'avoir une nouvelle coordinatrice dans les jours qui viennent ce qui permettra de travailler correctement.

M. HYEST. Je remercie M. Bontoux de son intervention. Franchement monsieur Bernheim, vous dépassez un peu les bornes... Je pourrais vous citer beaucoup de cas inverses où des gens qui ont des fonctions administratives importantes sont aussi élus. On va revoir le problème des incompatibilités. Franchement, ouvrir ce débat pour une association et interdire à quelqu'un d'être dans une association... Ce que vous avez dit monsieur Bernheim était de trop. Je le vous le dis. Le discours de M. Bontoux était beaucoup plus raisonnable.

M. LAPLACE. Je confirme les propos de Jean-Pierre Bontoux. Les choses s'arrangent au sein de cette association qui a connu de graves difficultés pendant plus d'une année.

J'ai déjà demandé, ainsi que d'autres conseillers généraux concernés territorialement, pas forcément de disposer d'un siège au sein du conseil d'administration d'une association, mais au moins d'avoir une information régulière sur ce qu'elle fait. Nous ne recevons même pas le rapport d'activité ce qui est surprenant. Je veux bien qu'il y ait eu quelques problèmes mais quand l'association fonctionnait bien, c'était déjà le cas. On apprend régulièrement dans les conseils d'administration des collèges que l'APAM intervient alors qu'on n'en sait strictement rien. J'aimerais bien avoir au moins

un rapport d'activité sur ce que fait cette association sur mon territoire et bien au-delà, sur tout le territoire de Melun-Val de Seine.

M. LE PRESIDENT. On voit bien que les CPOM sont utiles.

Gérard Bernheim va intervenir, mais sans en rajouter, je voudrais qu'on avance. Il est 13 heures 15 et je voudrais qu'on termine avant de déjeuner.

M. BERNHEIM. Sans en rajouter, je suis vraiment désolé aujourd'hui de déplaire à Jean-Jacques Hiest. Je n'ai pas dit qu'il y avait incompatibilité. Je n'ai pas parlé de ça. J'ai parlé de déontologie. Il ne s'agit pas de n'importe quelle organisation mais de la prévention spécialisée. On sait très bien qu'il existe des règles déontologiques dans ce domaine. Je dis que là, elles ne sont pas respectées.

M. HYEST. C'est de l'ostracisme.

M. LE PRESIDENT. Chacun a son appréciation. Ces contrats ne concernent pas cette association puisqu'il n'y a pas de CPOM pour l'APAM. On est un peu hors sujet.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-10

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Diverses associations œuvrent à la restauration des liens sociaux et familiaux au service de la population seine-et-marnaise la plus fragile. Ces structures proposent des lieux d'accueil neutres et sécurisants permettant de recevoir les parents entre eux ou des parents et des enfants, afin de favoriser les temps d'échange et de rencontre, et d'aider à comprendre et apaiser des conflits culturels et familiaux. Certaines associations soutiennent les parents postulants à l'adoption. Des subventions, pour un montant total de 46 800 €, sont proposées pour ces associations qui effectuent un travail d'accompagnement complémentaire à celui réalisé par les services départementaux.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-11

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit des participations financières et subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la santé. Une première répartition a été réalisée en séance du 25 juin 2010 pour un montant de 13 100 €. Ce rapport vous propose une seconde répartition de crédits au profit de 5 bénéficiaires. L'ensemble représente un montant de 43 600 €.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Motion 0/01 relative à la ponction annoncée de l'Etat sur les budgets des organismes HLM.

Mme TALLET, rapporteur. Cette motion rappelle notre opposition au côté des offices, à la ponction annoncée par l'Etat sur les budgets des organismes HLM. Je vous en donne lecture :

« CONSIDERANT le projet du Gouvernement consistant à prélever sur les organismes HLM plus de 2 % des loyers collectés en 2010 soit 340 millions € par an,

« CONSIDERANT que cette somme représente pour l'office HLM de Seine-et-Marne près de 1,2 millions €, soit 10 % des travaux de gros entretien réalisés en 2010,

« CONSIDERANT la diminution régulière des aides à la pierre depuis plusieurs années (-74 % cette année pour le budget logement de l'Etat,

« CONSIDERANT que cette mesure annoncerait la fin de ces aides et le désengagement total de l'Etat de la construction et de la réhabilitation du logement social en France,

« CONSIDERANT que ce sont les ménages les plus modestes qui financeraient désormais les aides au logement qui leur sont destinées,

« CONSIDERANT que ce prélèvement compromettrait notamment la volonté du mouvement HLM de contenir l'évolution de loyers en 2011,

« CONSIDERANT que cette mesure mettrait durablement en cause la poursuite des actions engagées en faveur de la construction de nouveaux logements, de la rénovation urbaine et de la réhabilitation du parc existant,

« CONSIDERANT la position unanime des Etats Généraux du logement dénonçant cette mesure,

« L'Assemblée départementale,

« DENONCE le véritable hold-up du Gouvernement sur le budget des bailleurs sociaux,

« EXIGE le retrait de ce projet inéquitable et contre-productif,

« DEPLORE le désengagement de l'Etat vis-à-vis d'un secteur important pour répondre aux besoins de la population, secteur déjà fragilisé sur le plan financier,

« DEMANDE au Gouvernement de dégager les marges de manœuvres dans les niches fiscales pour mieux financer le mouvement HLM. »

Au congrès des HLM, le ministre Apparu s'était engagé pour que cette mesure ne dure que trois ans, considérant qu'il y avait urgence devant les difficultés des finances publiques. Dans le projet déposé, l'engagement pour trois ans ne figure pas. Le fonds devient pérenne, alimenté par 2 % des loyers. Il y a des appels de présidents d'offices départementaux de l'habitat en Ile-de-France et dans le reste du pays. C'est une aberration économique qui sera contreproductive pour l'emploi et l'investissement.

Beaucoup de bailleurs sont en protocole CGLLS pour rétablir les comptes et en discussion avec leur collectivité territoriale pour que les projets de constructions voient le jour. Entre la baisse des subventions de l'Etat, la suppression annoncée d'un certain nombre de dispositifs et la ponction de ces 2 %, on ne peut faire face. Des conventions d'utilité sociale ont été discutées pour définir des plans stratégiques de patrimoine et des engagements de créations nouvelles. Cela va être remis en cause. L'Office public 77 va probablement être dans cette obligation également, revoir à la baisse alors qu'il faudrait des programmes lourds de réhabilitation.

M. LE PRESIDENT. J'imagine que cette motion va susciter quelques interventions.

La parole est à Jacques Ballot.

M. BALLOT. Le terme hold-up est un peu exagéré.

Je souhaite faire plusieurs remarques sur la motion présentée pour expliquer notre vote.

Ce n'est pas une nouvelle taxe mais une contribution pour alimenter un fonds de solidarité entre organismes HLM. La somme collectée repartira en quasi-totalité en direction du logement social. Elle sera gérée par l'ANRU et redistribuée pour la construction et la réhabilitation dudit logement social. C'est un effort de solidarité de 340 M€ permettant une meilleure péréquation entre organismes HLM. Il faut savoir en effet que parmi les 800 bailleurs sociaux, 10 à 15 % construisent très peu. C'est eux qui supporteront principalement cet effort.

Mme TALLET. Non, c'est tous les bailleurs sociaux.

M. BALLOT. Les sommes seront redistribuées aux bailleurs sociaux qui construisent beaucoup, dans les zones où le foncier est cher et où les besoins sont importants. Le but est de construire plus où existent les besoins.

Néanmoins cette mesure de prélèvement de 2 % des loyers collectés, duquel prélèvement sont exclus les logements de moins de 15 ans, est un frein pour les offices en matière de travaux d'entretien. La première mesure évoquée était de prélever sur les fonds propres. Elle semblait plus juste mais son annonce a conduit les offices concernés à rembourser par anticipation leurs emprunts et à rendre la mesure inopérante.

Concernant le risque d'augmentation des loyers, il ne faut pas oublier la décision de bloquer l'augmentation des loyers en fonction de l'IRL. Pour ce qui est du désengagement de l'Etat, il faut rappeler que ce sont 120 000 logements sociaux financés en 2009 soit trois fois plus qu'en 2000. Pour 2010 ce sont 4,7 milliards d'euros consacrés au financement de 140 000 logements sociaux. Cet investissement est en constante augmentation puisqu'il était de 3,7 milliards en 2008 et de 4,2 milliards en 2009. L'Etat finance également les aides personnalisées au logement.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra dans le vote de cette motion.

M. EUDE. Vous ne votez pas contre.

M. HYEST. Non car il y a un problème mais la solution n'est pas bonne.

M. TURBA. Je salue la performance de notre collègue Ballot. Il faut le faire... Arriver à justifier la péréquation entre pauvres et cette espèce de tour de passe-passe réalisé par le gouvernement dans les budgets des offices HLM... On va leur piquer des sous pour leur prêter ensuite... C'est n'importe quoi.

On doit prélever 1,2 M€ à l'office HLM de Seine-et-Marne. Ce sera autant en moins pour investir dans ses travaux. Nous donnons nous, 4 M€ par an. C'est une histoire de ouf comme disent les jeunes qui manifestent dans la rue. Jacques tu me surprends avec cet exercice d'équilibriste sur fil tendu sans les mains, sans rien. Bravo l'artiste !

M. BALLOT. Concernant la situation des HLM de Seine-et-Marne, on ne peut pas la connaître puisqu'on ne fait plus partie du conseil d'administration dont nous avons été expulsés.

Mme TALLET. C'est un exercice difficile pour nos collègues. Jean-François Coppé, au nom de l'OPAC de Meaux qui ne s'appelle plus ainsi mais peu importe, s'interroge pour signer l'appel commun des présidents bailleurs. Tout le monde remet en cause cette taxe. Cela a été unanime au congrès des HLM. Sans vouloir le dire, c'est un impôt. Le gouvernement ne cesse de dire qu'il fait tout pour qu'il n'y ait pas d'impôts qui pèsent plus sur les Français aujourd'hui, alors que ça c'est un impôt indirect qui va peser sur les pauvres pour pouvoir financer le logement des pauvres... C'est complètement effarant.

Vous avez parlé de 10 à 15 % des offices qui construisent peu ; donc 85 % font bien leur travail et n'ont pas d'actif dormant. Ils seront quand même taxés, même quand ils sont en procédure de CGLLS avec des contributions des collectivités territoriales. Il y aura donc moins d'argent pour la rénovation et l'entretien ce qui est gravissime.

On nous dit que la compensation c'est l'aide personnalisée au logement. C'est effarant quand en même temps, on parle de la suppression de la rétroactivité de l'APL lors de la constitution des dossiers. Aujourd'hui si un dossier mais plusieurs mois à être monté, il n'y aura plus de rétroactivité. Ca représente des sommes considérables pour les familles. Ce programme est une aberration économique, une aberration sociale. Le gouvernement prend les offices dans une tenaille effarante comme les collectivités territoriales. Il veut limiter les loyers et instaure un impôt nouveau de 2 %. Quelle logique pouvez-vous défendre là ? C'est invraisemblable. On va être obligé de se désengager de la rénovation, de constructions dont la population a besoin. On va mendier auprès des collectivités territoriales qui n'en peuvent déjà plus.

M. LE PRESIDENT. Merci Maud je partage totalement ton point de vue.

M. HYEST. Président, vous avez bien compris que nous sommes extrêmement sensibles au problème. Mais franchement, les termes utilisés dans la motion... il faudrait la réécrire. « Les niches fiscales », « le... hold up » etc. il faut arrêter. Il y a un problème ; je suis prêt à en parler au niveau national mais les termes sont difficilement acceptables monsieur le président. On a le droit de partager une préoccupation mais les termes ne sont pas dignes d'un conseil général.

M. BONTOUX. Je siége au conseil d'administration de la fédération des entreprises publiques locales dont les sociétés d'économie mixte qui gèrent 10 % du logement social en France. Nous avons adopté à l'unanimité une motion qui va dans ce sens, avec l'ensemble des familles politiques et des partenaires, y compris la Caisse des Dépôts qui a voté aussi, même si c'est étonnant. Dans notre département beaucoup de logements sont gérés par des SEM. Elles ont décidé de suspendre la

convention d'utilité sociale en négociation avec l'Etat puisque les règles de financement sont en train de changer. Je ne sais pas comment l'année va se terminer avec un changement de règles en pleine négociation. C'est une information. La décision a été prise à l'unanimité par l'ensemble des élus de droite et de gauche, toutes familles confondues.

M. LE PRESIDENT. Peut-on modifier le texte Maud ?

Mme TALLET. Si nos collègues sont prêts à voter, on remplace « hold-up » par « prélèvement ». On enlève « les niches fiscales » en rappelant simplement que sans politique nationale de solidarité ce n'est pas possible, qu'il faut la réinstaurer à travers l'aide de l'Etat. Je ne suis pas attaché à ces termes qui peuvent provoquer nos collègues. J'ai signé un appel de six présidents d'offices départementaux de l'habitat d'Ile-de-France.

Si nos collègues sont d'accord avec nous pour dénoncer le prélèvement et demander une politique nationale de solidarité pour le logement avec intervention de l'Etat, ça ne me gêne pas du tout.

M. LE PRESIDENT. La motion amendé se lirait comme suit : « L'Assemblée départementale, « DENONCE le **prélèvement** du Gouvernement sur le budget des bailleurs sociaux, » « EXIGE le retrait de ce projet inéquitable et contre-productif, « DEPLORE le désengagement de l'Etat vis-à-vis d'un secteur important pour répondre aux besoins de la population ; secteur déjà fragilisé sur le plan financier, « DEMANDE au Gouvernement de dégager les marges de manœuvres pour mieux financer le mouvement HLM. »

Mme TALLET. C'est cela.

M. LE PRESIDENT. Cette rédaction est-elle susceptible de recueillir l'assentiment de l'assemblée ? Y-a-t-il des avis contraires à son approbation ? ... Y-a-t-il des abstentions ?

M. HYEST. On aurait repris la motion des organismes d'HLM qui ne doit pas être tout à fait la même chose puisqu'elle a été votée par tous... On n'a pas le temps de rédiger monsieur le président. Des choses me gênent encore. Nous sommes d'accord pour dire qu'il y a un problème ; il faut que le gouvernement le traite. Mais nous ne sommes pas forcément d'accord avec tous les termes donc nous continuerons à nous abstenir. Il n'y a pas de désaccord sur le problème.

M. LE PRESIDENT. La commission s'est réunie pour examiner la motion. Ça fait un moment que vous l'avez. Vous auriez pu faire des propositions alternatives pour avancer. Si vous voulez vous opposer frontalement libre à vous.

M. HYEST. Non on ne s'oppose pas frontalement. C'est clair.

M. LE PRESIDENT. C'est déjà intéressant.

M. HYEST. Vous pouvez garder le hold-up mais c'est ridicule, ça ira à la poubelle.

M. LE PRESIDENT. C'est imagé, tout le monde comprendra.

M. TURBA. On met aux voix la motion amendée en ayant retiré les mots « hold-up » et « niches fiscales » et on verra bien.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Le groupe USM s'abstient.

La motion amendée est adoptée.

Vœu 0/02 relatif au pôle hospitalier de Melun

M. LAPLACE, rapporteur. Monsieur le président je ne vous lirai pas l'ensemble des considérants. Je veux simplement attirer l'attention de nos collègues sur l'un deux, l'engagement du conseil général au côté de la CAMS, la communauté d'agglomération de Melun-Val-de-Seine et du SAN de Sénart, pour la reconstruction d'un pôle hospitalier de référence. Nous avons participé à l'achat du terrain et des études lourdes pour une somme totale de plus de 300 000 €.

Ce vœu renouvelle la volonté de notre assemblée de voir l'Etat tenir ses engagements et apporter les financements nécessaires à cette reconstruction. Le budget global de cette reconstruction est de 200 M€ dont 100 M€ apportés sur fonds propres par l'hôpital de Melun. Il manque toujours les 100 M€ de l'Etat.

Enfin ce vœu demande la réouverture du bloc opératoire de chirurgie d'urgence de nuit, fermé depuis plus d'une année après plusieurs incidents dont certains auraient pu avoir des conséquences graves pour les patients concernés. Cela a été rendu public par la presse locale. Des motions ou vœux comparables ont été adoptés à l'unanimité par la communauté d'agglomération de Melun-Val-de-Seine et le SAN de Sénart.

M. AGISSON. C'est un prolongement au vœu de la communauté d'agglomération voté il y a quelques jours. Le groupe USM ne s'opposera pas à ce vœu. Il le votera.

Il ne faut pas confondre urgence et chirurgie de nuit ce qui a été fait à de nombreuses reprises dans la presse. Les urgences sont assurées à l'hôpital de Melun. En chirurgie de nuit, on a compté en 2010, 47 cas dont 7 ont été traités à l'hôpital de Melun en urgence avec ouverture du bloc maternité et du bloc chirurgie.

Je vous confirme que M. Evin sera à Melun début novembre pour examiner ce problème.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le vœu.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5-01

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. On vous propose une enveloppe de 14 356 074 € soit une augmentation globale de 3,60 %. Les prêts sont en augmentation de 28 % depuis 2004. Il est difficile d'aller vite sur un dossier aussi important, le plus important de la séance d'aujourd'hui. Un avis favorable unanime a été donné par le CDEN.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. On va très vite en séance mais les contenus sont bien là. On saura les faire valoir auprès de nos interlocuteurs. Je les ai rencontrés longuement cette semaine et ils nous en savent gré.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-02

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le présent dossier propose de mettre en place une solution robuste et évolutive d'accès internet pour les 125 collèges de Seine-et-Marne à un coût avantageux. Chaque collège dispose aujourd'hui d'un accès internet ADSL individuel qui ne présente pas les caractéristiques indispensables à un développement des usages pour le débit et la qualité de service et de disponibilité. La solution proposée consiste à relier nos 125 collèges en groupement fermé d'utilisateurs, via Sém@for connecté à internet via le réseau RENATER.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des questions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-03

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. L'objet du présent avenant est d'intégrer l'incidence des modifications approuvées en septembre dernier, à la délégation de service public sur le contrat cadre et d'étendre l'adduction à tous les collèges publics et aux 15 collèges privés sous contrat.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-04

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il y a de nouveaux sports à intégrer avec différents critères, le nombre de compétiteurs, le niveau du championnat et le nombre de rencontres. Vous avez les évaluations pour chaque critère. Cela donne de nouvelles dotations par sport et par section sportive scolaire. Nous avons proposé un bonus de 500 € pour les titres de Champion de France et nous en avons eu beaucoup cette année.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-01

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Suite au succès de la première édition du « Festival Dépayz'arts » qui s'est déroulée du 27 au 31 décembre 2008, réunissant près de 25 000 spectateurs, le département souhaite réitérer en 2010 cette manifestation culturelle et artistique d'envergure.

La deuxième édition du festival Dépayz'arts se tiendra du 27 au 31 décembre prochains dans 4 sites du département. Le point d'orgue de la manifestation, la « Nuit du 1^{er} jour », investira cette année l'aérodrome de Melun-Villaroche le 31 décembre, en partenariat avec le SYMPAV, gestionnaire du site, mais aussi la société SNECMA.

Il est donc nécessaire de formaliser ce partenariat par l'adoption de conventions.

Il y a deux amendements.

D'abord retirer la convention entre le département et la SNECMA afin de procéder à quelques réajustements techniques de dernière minute.

M. LE PRESIDENT. Hier soir elle nous a fait parvenir un certain nombre d'observations qui nécessitent de retirer le volet SNECMA du dossier. On vous le représentera à la prochaine séance.

Mme PELABERE. Il y a un autre amendement au projet, une date à l'annexe n°1, page 2, article 4, il faut lire « le 4 janvier 2011 » au lieu de « le 2 janvier 2011 ».

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération ainsi amendé.

Il est adopté ainsi amendé.

N° 7-01

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit du dernier mémoire, je ne sais pas si je dois le traiter rapidement ou lentement. (*Sourires.*)

M. LE PRESIDENT. Tu fais comme tu veux Jacques. Si c'est lent tu prends des risques.

M. BALLOT. Il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt, mémoire habituel dans notre assemblée. L'association « Les Amis de l'Atelier » envisage la construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé à Villemer. Elle envisage de souscrire deux emprunts d'un montant global de 5,3 M€. Le coût total du projet est de 6 840 000 € financés par les emprunts mais aussi une subvention du département de 540 000 €, de la région de 918 000 € et des fonds propres de l'établissement pour 81 612 €. Vous avez la structure des emprunts sollicités et les différentes autorisations administratives recueillies.

L'analyse des comptes et des agrégats de l'association indique que sa santé financière est satisfaisante. Les trois derniers exercices sont excédentaires avec 1,8 M€ en 2009. La capacité d'autofinancement en 2009 s'établit à près de 7,8 M€.

L'encours garanti par le département au profit de l'association est de 11 766 515 € au 1^{er} janvier 2010. On va ajouter à cette somme plus de 5 M€.

Nous aurons une affectation hypothécaire sur le bien qui va être acheté en ce qui concerne le terrain et construit en ce qui concerne les bâtiments. Le département envisage de participer au financement d'équipements du foyer par une subvention. Le tout sera en fonction des disponibilités budgétaires.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.
(La séance est levée à 13 heures 55.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 DOCUMENTS

3 CALENDRIER

4 AGENDA

5 NOUVELLE ARRIVANTE

6 DEMARCHE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

7 PASSAGE DE LA SEINE-ET-MARNE A LA TNT

Interviennent : MM. le président, Louis de Broissia, *président du GIP France Télénumérique*, Fayçal Daoudji, *porte-parole de France Télénumérique et délégué pour l'Ile-de-France*, M. le président, Mme Picard, MM. de Broissia, le président, Caparroy, de Broissia, le président, de Broissia, Fayçal Daoudji, le président, Hyst, de Broissia, Hyst, de Broissia, le président.

8 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1-06 Motion de soutien à la candidature de Marne-la-Vallée pour l'accueil de Roland Garros sur la commune de Bailly-Romainvilliers.

Interviennent : MM. le président, Aiello, rapporteur de la commission n° 1, M. le président, Mme Picard, M. le président, Mme Picard, MM. le président, Dey, le président, Eude, le président.

Adoption de la motion à l'unanimité.

N° 1-01 : Aménagement 77 – rapport d'activité 2009. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Turba suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n°7.

Interviennent : MM. le président, Hyst, le président, Hyst, le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-02 : Avis du département sur le projet de modification des limites communales entre Nandy et Seine-Port. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1.

Interviennent : MM. Rigault, Mouton, Hyst, Mouton, Hyst, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Walker, le président, Walker, le président, Mouton, Hyst.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-03 : Avis du département sur le projet de délimitation du périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Marne et Chantereine. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-04 : Projets de contrats ruraux. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-05 : Contrat régional de Fontenay-Trésigny. Mme Pottiez-Husson, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n°7.

Interviennent : M. Garcia, Mme Coralie Deshaies (DADT).

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 2-01 : Personnel départemental : mise en place, à titre expérimental, de l'entretien annuel d'évaluation sur la base de l'entretien professionnel défini par le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010.

M. Elu, rapporteur de la commission n° 2.

Intervient : M. Hyst.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 2-02 : Renouvellement de la convention conclue avec le centre de gestion de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de concours et examens professionnels pour l'année 2011. M. Laplace, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 2-03 : Cession à la SCI du Muguet d'un logement situé à Lagny-sur-Marne. M. Bénard, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 2-04 : Cession d'un logement à Meaux. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Parigi, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 3-01 : Débats publics des projets de réseaux du Grand Paris et d'Arc Express. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Corneille, rapporteur de la commission n°1.

Interviennent : M. le président, Mme Tallet, MM. le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Garcia, le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-02 : Délégation de compétence transport scolaire : préparation et organisation de la rentrée scolaire 2010/2011. Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-03 : PDU : participation du département aux actions à mener sur les pôles PDU. Pôle gare de Mitry-Claye. Projet d'avenant. Mme Pélabère, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba suppléant M. Mouton, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-04 : RD 52 à Larchant. Déviation au droit de la carrière de Bonnevault. Dossier de prise en considération modificative. Reclassement de la RD 16 entre le CV 8 et la RD 4 dans le domaine public communal et classement du CV 8 dans le domaine public départemental. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Eude, rapporteur de la commission n°7.

Interviennent : MM. le président, Aiello, Turba, le président, Eude.

Adoption du projet de délibération.

N° 3-05 : Charte départementale portant engagement de responsabilité des exploitants de débits de boissons, restaurants et établissements de nuit. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 3 ;

M. Bénard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Walker, rapporteur de la commission n°6.

Interviennent : MM. le président, Walker, le président, Walker.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-01 : Mise en place d'un service de téléassistance départemental. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Eude, rapporteur de la commission n°7.

Interviennent : MM. Hyst, Bernheim, Hyst, Bernheim, Hyst, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Mme Pottiez-Husson, MM. Bernheim, le président, Mme Pottiez-Husson, MM. Hyst, le président, Hyst, Bernheim.

Adoption des projets de délibérations à l'unanimité.

N° 4-02 : Objectif annuel maximal d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour mineurs et jeunes majeurs, personnes âgées ou handicapées pour l'année 2011. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-03 : Convention relative au financement des locaux nécessaires au fonctionnement de la maison départementale de personnes handicapées de Seine-et-Marne. M. Bénard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba, rapporteur de la commission n°7.

Interviennent : Mme Picard, MM. le président, Bernheim, Mme Picard, M. Bernheim, Mme Picard, M. Bernheim, Mme Picard, M. Bernheim.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 4-04 : Modalités de soutien du département aux missions locales. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n°7.

Interviennent : MM. Bontoux, Bernheim, Mme Picard, M. le président, Mme Picard, M. le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-05 : Réalisation des opérations pour l'insertion professionnelle « Parcours intégrés vers l'emploi : la réussite pour l'insertion. » M. Perrussot, rapporteur des commissions n°s 4 et 5 ; M. Eude, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-06 : Actions d'insertion par le logement. Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la politique du logement des jeunes. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba suppléant Mme Tallet, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-07 : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S.) pour la création de logements d'insertion avec l'association A.I.P.I. Avenant n° 1à la convention d'objectifs 2009-2011. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-08 : Poursuite du partenariat avec l'institut régional du travail social et versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2010. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-09 : Mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens entre le département et les 5 associations de la prévention spécialisée : ADESEA clubs et équipes de prévention spécialisée, APS armée du salut, CPMV, « Espoir », « La Brèche ». M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Rigault suppléant M. Satiat, rapporteur de la commission n°7.

Interviennent : MM. Bernheim, Bontoux, Hyst, Laplace, le président, Bernheim, Hyst, le président,

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 4-10 : Attribution de subventions à des associations pour aider à l'accompagnement des familles dans le cadre de la médiation familiale et du soutien à la parentalité adoptive. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-11 : Participations financières et subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la santé. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

0/01 : Motion relative à la ponction annoncée de l'Etat sur les budgets des organismes HLM.

Interviennent : Mme Tallet, M. Ballot, Mme Tallet, MM. Ballot, Eude, Hyst, Turba, Ballot, Mme Tallet, MM. le président, Hyst, Bontoux, le président, Mme Tallet, M. le président, Mme Tallet, MM. le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Turba, le président.

Adoption de la motion amendée.

0/02 : Vœu relatif au pôle hospitalier de Melun.

Interviennent : MM. Laplace, Agisson.

Adoption du vœu à l'unanimité.

N° 5-01 : Subventions prévisionnelles de fonctionnement aux collèges publics. Année 2011. Mme Delessard, rapporteur de la commission n° 5 ; Eude, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-02 : Contrat de service de bande passante pour les collèges de Seine-et-Marne à conclure avec le délégataire de la DSP de mise à disposition d'un réseau départemental de communications électroniques, la société Sém@for77. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-03 : Avenant n° 2 au contrat cadre concernant les services d'adduction en fibre optique pour les collèges de Seine-et-Marne. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-04 : Sections sportives scolaires. Approbation de nouveaux critères d'attribution de subventions. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n°7.

Adoption du projet de délibération.

N° 6-01 : Convention de partenariat entre le département et le SYMPAV et entre le département et la SNECMA pour l'organisation de l'édition 2010 du « Festival Depayz'arts ». Mme Pélabère, rapporteur de la commission n°6.

Intervient : M. le président, Mme Pélabère.

Adoption du projet de délibération amendé.

N° 7-01 : Demande de garantie d'emprunt présentée par l'association « les Amis de l'Atelier » pour la création d'un foyer d'accueil médicalisé à Villemer. M. Ballot, rapporteur de la commission n°7.

Intervient : MM. le président, Ballot.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.